

La réalité familiale et scolaire des enfants et des jeunes exposé-e-s à la violence faite à leur mère



www.aide-enfants-temoins.info



Association des directions
et directions adjointes des
écoles franco-ontariennes

Guide d'accompagnement pour la série de capsules vidéos

Table des matières

Remerciements.....	3
VOLET 1 - Introduction	5
1.1 Considérations initiales.....	6
1.2 Nombre de femmes et d'enfants.....	6
1.3 Pourquoi parle-t-on de violence faite aux femmes?	7
1.4 Définition.....	7
ANNEXE 1 – La violence faite aux femmes – Vrai ou faux?.....	8
ANNEXE 2 – La violence faite aux femmes – Vrai ou faux? (réponses)	9
VOLET 2 - La roue du pouvoir et du contrôle	11
2.1 Le cercle extérieur	12
2.2 Les « pointes de tarte ».....	12
2.3 Le cercle intérieur.....	15
2.4 Conclusion	15
ANNEXE 3 - Façons qu'un parent violent peut « utiliser » ses enfants.....	16
VOLET 3 – Le cycle de la violence	17
3.1 Phase 1 : La tension.....	17
3.2 Phase 2 : L'épisode de violence	18
3.3 Phase 3 : La lune de miel (période de manipulation)	18
3.4 Autres caractéristiques du cycle de la violence	18
VOLET 4 - Les rôles dans la famille	21
4.1 Génogramme 1	21
4.2 Génogramme 2	22
4.3 Génogramme 3	23
4.4 Génogramme 4	23
4.5 Génogramme 5	24
4.6 Conclusion.....	24
VOLET 5 - Les conséquences possibles de l'exposition à la violence conjugale sur les enfants et les adolescents	25
5.1 Idées et messages appris à la maison.....	25
5.2 Les conséquences de la violence conjugale sur les élèves de l'élémentaire et les jeunes du secondaire.....	26
Tableau des conséquences possibles de l'exposition à la violence conjugale	27
5.3 Façons dont les enfants vivent l'exposition à la violence conjugale.....	28

5.4	Facteurs de vulnérabilité et de protection.....	29
	Tableau - Regroupement des facteurs de vulnérabilité et de protection en trois catégories	30
	Autres facteurs qui peuvent augmenter la vulnérabilité.....	32
5.5	Listes à cocher pour dépister la violence.....	33
	Grille d'observation des indicateurs de comportements liés possiblement à de la violence familiale	33
	Les enfants d'âge scolaire	34
VOLET 6 - L'importance de l'école et de son personnel		35
6.1	L'école comme environnement	35
6.2	L'importance du personnel scolaire	36
	ANNEXE 4 - Ressources : Enfants exposés à la violence subie par leur mère	37
VOLET 7 - Des stratégies pour aider l'élève		46
7.1	Ce que vous devez faire avec l'élève.....	46
7.2	Ce que vous ne devez pas faire avec l'élève	47
7.3	Rencontre avec la mère, s'il y a lieu.....	49
7.4	Signaler une situation de violence à la Société d'aide à l'enfance (SAE).....	49
7.5	La confiance que l'élève vous porte	49
	ANNEXE 5 - Article 72 de la loi sur les services à l'enfance et à la famille traitant du devoir de faire rapport.....	50
VOLET 8 - La sécurité : un élément primordial		54
8.1	La sécurité de l'enfant	54
8.2	La sécurité de la mère	55
8.3	Les initiatives de l'établissement scolaire	56
8.4	Pour plus d'information.....	56
VOLET 9 - La diversité culturelle.....		58
9.1	Quelle place la diversité culturelle a-t-elle à l'école?.....	58
9.2	Existe-t-il des différences culturelles en ce qui a trait à la violence faite aux femmes?	58
	ANNEXE 6 - Intervention adaptée à la diversité culturelle.....	59
VOLET 10 - Témoignage.....		60

Remerciements

L'Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO) remercie la **Direction générale de la condition féminine de l'Ontario** qui a rendu la production de cette série vidéo possible grâce à son généreux financement.

L'équipe de production a, pour sa part, fait en sorte que le produit soit de qualité et qu'il réponde aux besoins des personnes concernées. Plus précisément, on tient à remercier **Claude Naubert** pour la musique, la présentation et la réalisation; **Michel Legault** pour le montage final et pour tout ce qu'il nous a fait voir par l'objectif de sa caméra; **Mélodie Gagnon** et **Serge Plouffe** aux bureaux de l'ADFO pour la coordination.

La direction, le personnel et les élèves de l'école **Saint-Paul** de Plantagenet et de l'école **Saint-Viateur** de Limoges nous ont offert leurs beaux sourires et leur joie de vivre. Il en est de même pour les ados.

Les **Services externes de la Maison Interlude House**, par l'entremise de **Renée**, une intervenante pour enfants et ados, nous ont fait bénéficier de leur expertise en matière de sécurité. Par ailleurs, la **Campagne Voisin-es, ami-es et familles**, gérée par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, a délégué l'agente de l'Est ontarien, **Aline Gahimbare**, pour faire une contribution significative au volet diversité. Merci à ces deux ressources pour leur disponibilité.

De par sa grande générosité, **l'invitée anonyme** a eu le courage de partager son vécu et d'offrir des conseils au personnel scolaire. Son message d'espoir est précieux. Nous la remercions.

La série de capsules vidéo est l'aboutissement d'un projet de formation dans les milieux scolaires francophones de l'Ontario. Nous remercions **Monique Castonguay**, **Rita Conley**, **Guy Dubois**, **Gisèle Neil**, **Debra Newton** et **Chantal Proulx** pour leur participation et le partage de leur expertise scolaire.

Pour ma part, j'ai participé à toutes les étapes du projet de formation et j'en ressors avec une compréhension accrue du système scolaire et un respect encore plus grand pour les adultes qui y travaillent. Il est à souhaiter que ce projet permette de mieux comprendre la réalité des enfants et des adolescents qui sont exposés à la violence subie par leur mère. En leur nom, je vous remercie.

Johanne Ouimette

Formatrice-consultante en violence faite aux femmes

VOLET 1 - Introduction

Grâce à une subvention de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO), l'ADFO (Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes) a retenu les services de Michel Legault à la caméra et au montage ainsi que ceux de Claude Naubert à la réalisation. Ces derniers avaient pour rôle de produire une série de dix capsules vidéo qui aidera le personnel des écoles élémentaires et secondaires à identifier les élèves exposés à la violence familiale faite à leur mère pour ensuite être en mesure de leur offrir un soutien adéquat.

Trois spécialistes ont participé à la production :

- **Johanne Ouimette**, formatrice et consultante dans le domaine de la violence faite aux femmes et auteure du livre *La force de s'affranchir*. Elle possède, entre autres, plus de 15 ans d'expérience directe auprès de femmes violentées dans leur couple et auprès des enfants de ces femmes.
- **Renée¹** est intervenante auprès d'enfants et d'ados aux Services externes de la maison d'hébergement Maison Interlude House.
www.maisoninterludehouse.ca
- **Aline Gahimbare** est l'agente de projet de la région de l'Est de l'Ontario pour la *Campagne Voisin-es, ami-es et familles (VAF)*. Cette campagne, subventionnée par la DGCFO et gérée par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), vise à sensibiliser le public aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes pour permettre aux proches de leur apporter de l'aide et du soutien.
www.voisinsamisetfamilles.on.ca

Cette série, d'une durée totale de 58 minutes, se divise en 10 volets.

1. Introduction (4 min. 15 sec.)
2. La roue du pouvoir et du contrôle (9 min. 37 sec.)
3. Le cycle de la violence (5 min. 45 sec.)
4. Les rôles dans la famille (6 min. 31 sec.)
5. Les conséquences possibles de l'exposition à la violence conjugale chez les enfants et les adolescents (9 min. 53 sec.)
6. L'importance de l'école et de son personnel (3 min. 24 sec.)
7. Des stratégies pour aider l'élève (5 min. 59 sec.)
8. La sécurité : un élément primordial (4 min. 55 sec.)
9. La diversité culturelle (4 min. 32 sec.)
10. Témoignage (4 min. 02 sec.)

1.

1.1 Considérations initiales

La dynamique de la violence faite aux femmes, et plus spécifiquement celle de la violence conjugale, est complexe et les situations possibles sont multiples. Par conséquent, nous croyons nécessaire d'apporter des considérations initiales qui permettront de mieux cerner cette réalité.

Lorsqu'il est question du père, nous faisons référence à l'homme qui a le rôle de père auprès de l'enfant, qu'il soit le père biologique ou adoptif, ou le conjoint de la mère. Pour ce qui est de la mère, nous faisons référence à la mère biologique ou adoptive, mais elle peut tout aussi bien être la conjointe du père.

Nous abordons la violence conjugale que vit le couple hétérosexuel puisqu'il offre à la fois le modèle d'homme et de femme. Or, nous reconnaissons que la violence conjugale se retrouve aussi à l'intérieur de couples de même sexe.

Chaque enfant est unique, même au sein d'une même famille. Il est donc important de ne pas généraliser et de ne pas tenir les choses pour acquises. De nombreux facteurs déterminent les conséquences que la violence conjugale peut avoir sur les enfants et les jeunes, et par extension, sur leur comportement. Une analyse simpliste et automatique ne serait utile à personne.

Lorsqu'il est question de violence, nous faisons référence à toutes les formes possibles de violence.

1.2 Nombre de femmes et d'enfants

Malheureusement, la violence familiale faite aux femmes est encore une dure réalité au pays. Selon une enquête nationale de Statistique Canada, 29 % des Canadiennes sont ou ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint passé ou présent. Ces données relèvent seulement de ce qui a été déclaré et ne tiennent pas compte des formes plus subtiles de violence. (Voir la roue du pouvoir et du contrôle au volet 2.)

Malgré le fait que cette enquête se soit tenue en 1994, nous continuons aujourd'hui à utiliser cette statistique, car elle demeure représentative pour les intervenantes dans le domaine de la violence faite aux femmes. De plus, 12 000 femmes avaient été choisies au hasard sur l'ensemble du Canada et aucune autre enquête du genre n'a eu lieu.

On estime qu'il y aurait donc des enfants exposés à cette violence dans plus d'un quart de million de foyers au Canada. Puisque les enfants fréquentent l'école, on estime à une moyenne de trois élèves par classe qui vivraient une telle situation à la maison. Ces enfants essaient du mieux qu'ils peuvent de concilier les conséquences possibles de cette situation familiale et les exigences académiques.

Faites le calcul pour votre école. En considérant le nombre de familles et le nombre d'enfants par classe, le chiffre final pourrait être surprenant!

1.3 Pourquoi parle-t-on de violence faite aux femmes?

Parfois, on nous demande pourquoi on parle de violence *faite aux femmes* plutôt que de violence, tout court. Dans notre société, les femmes vivent une toute autre réalité que celle des hommes en ce qui a trait au fait d'être victime de violence. Les chiffres suivants nous démontrent cette différence.

Une étude² réalisée au Canada en l'an 2000 pour les données compilées de la même année dans 166 postes de police révèle que :

- pour 1 homme enlevé ou pris en otage, 99 femmes le sont;
- pour 2 hommes agressés sexuellement, 98 femmes le sont;
- pour 12 hommes harcelés de façon criminelle, 88 femmes le sont;
- pour 14 hommes recevant des menaces, 86 femmes en reçoivent;
- pour 14 hommes subissant des voies de fait simples, 86 femmes en subissent;
- pour 25 hommes assassinés, 75 femmes le sont.

Dans l'analyse de la violence faite aux femmes et des conséquences que cette dernière a sur les enfants et les ados, il est important de tenir compte de cette réalité. Toutefois, peu importe les circonstances, sauf en cas de légitime défense, la violence est inacceptable.

1.4 Définition

Qu'entend-on par l'expression « violence faite aux femmes »? Nous avons retenu la définition utilisée par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario³ lors d'un projet de formation.

[La violence faite aux femmes est] le recours **intentionnel** et systématique à des tactiques qui visent à établir et à maintenir un **pouvoir** et un **contrôle** sur les pensées, croyances et actions d'une femme en provoquant chez elle la crainte ou la dépendance.

Si on décortique cette définition, on comprend que le *recours intentionnel et systématique* fait référence au fait que la violence est un comportement choisi. Les *tactiques* sont les différentes formes que la violence peut prendre (voir le volet 2). *Qui vise à établir et à maintenir un pouvoir et un contrôle* précise l'intention et le but derrière la violence. *Sur les pensées, croyances et actions d'une femme*, signifie que cette violence peut s'exercer à plusieurs niveaux. On fait référence à la manière dont la violence est exercée à la section *en provoquant chez elle la crainte ou la dépendance*.

Il est important de se rappeler que la violence est un comportement appris et choisi qui a pour but d'intimider cette femme.

2. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2), (2000)

3. Ministère des services sociaux et communautaires de l'Ontario, La violence faite aux femmes : Accroître la sécurité des femmes maltraitées et de leurs enfants, 2000, page 31.

ANNEXE 1 – La violence faite aux femmes – Vrai ou faux?

	Questions	Vrai	Faux
1.	Quitter une relation abusive est <u>la</u> solution pour mettre fin à la violence.		
2.	La violence faite aux femmes n'est pas une perte de contrôle de la part de l'agresseur.		
3.	Une façon de diminuer la violence envers les femmes, c'est de diminuer le niveau de stress et les problèmes financiers.		
4.	Si l'agresseur arrête de boire, la violence va arrêter.		
5.	La violence faite aux femmes se retrouve dans toutes les couches socio-économiques.		
6.	La violence faite aux femmes est causée par la colère.		
7.	Les enfants témoins subissent autant de conséquences négatives que les enfants qui sont directement violentés.		

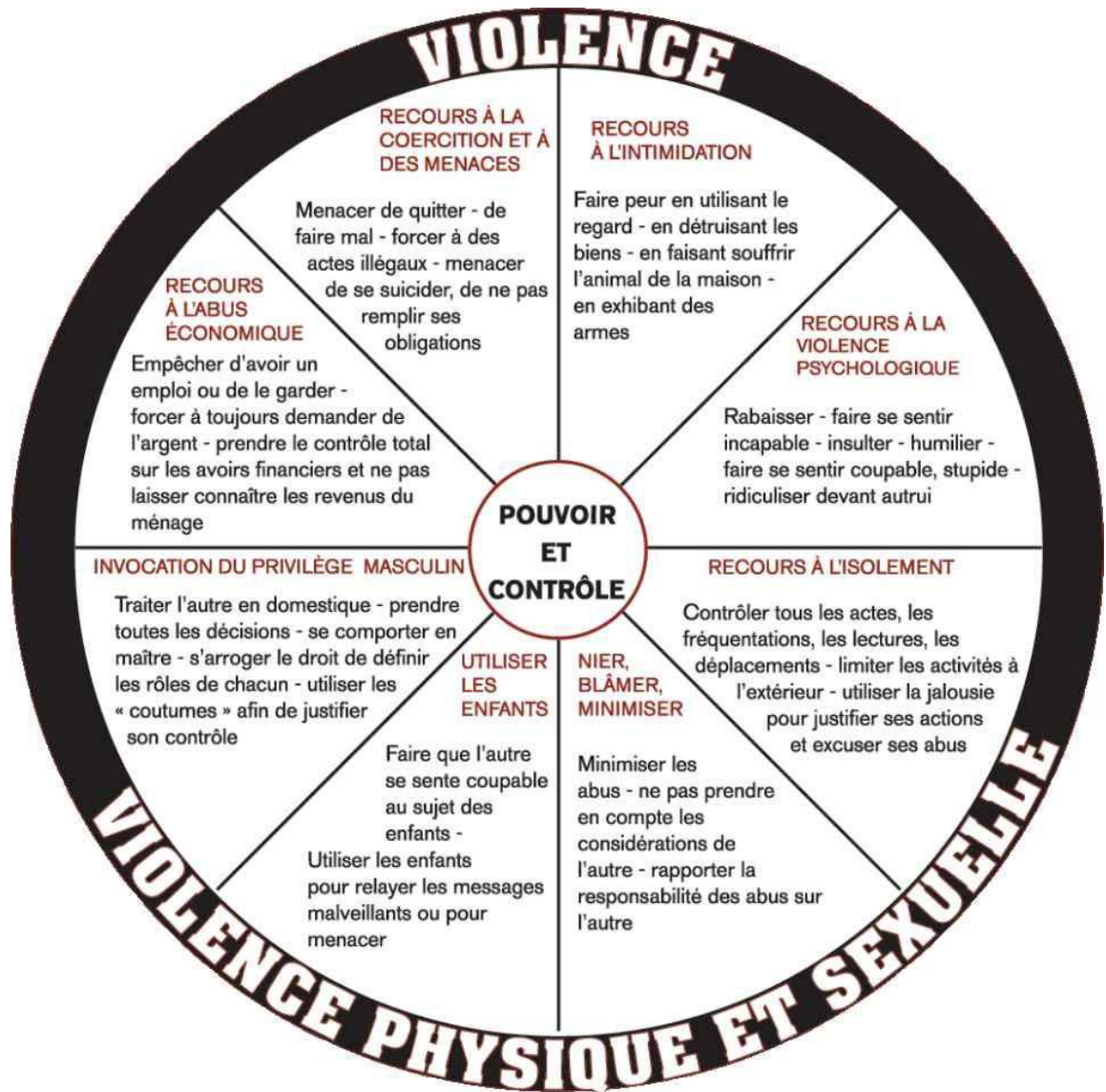
ANNEXE 2 – La violence faite aux femmes – Vrai ou faux? (réponses)

	Questions	Vrai	Faux
1.	<p>Quitter une relation abusive est <u>la</u> solution pour mettre fin à la violence.</p> <p><i>Les femmes qui avaient quitté leur partenaire étaient 26 fois plus susceptibles d'être tuées par un conjoint que leurs homologues mariées. (La violence familiale au Canada, profil statistique, 1998) L'expérience nous démontre aussi qu'elles sont plus à risque d'être agressées sexuellement. C'est pourquoi un plan de sécurité est primordial.</i></p> <p><i>De plus, si le couple a des enfants, le contrôle et l'abus de la mère peuvent se poursuivre au travers des enfants et des droits de visite du père.</i></p> <p><i>Il n'existe pas une seule solution. C'est la femme qui sait ce qui est mieux pour elle et pour ses enfants (une fois qu'elle connaît toutes les ressources qui lui sont disponibles).</i></p>		X
2.	<p>La violence faite aux femmes n'est pas une perte de contrôle de la part de l'agresseur.</p> <p><i>C'est plutôt une <u>affirmation</u> de contrôle envers une femme.</i></p> <p><i>Si c'était une perte de contrôle, ça se produirait envers n'importe qui, n'importe où, n'importe comment et n'importe quand, ce qui n'est pas le cas.</i></p>	X	
3.	<p>Une façon de diminuer la violence envers les femmes, c'est de diminuer le niveau de stress et les problèmes financiers.</p> <p><i>La violence faite aux femmes n'est pas le résultat d'une chicane de couple, ni même d'un problème de couple. C'est la responsabilité de l'agresseur qui, de par ses valeurs et ses croyances, choisit la violence pour dominer sa conjointe, peu importe leur qualité de vie. Gagner un million de dollars ne rendrait pas cet homme moins violent.</i></p>		X
4.	<p>Si l'agresseur arrête de boire, la violence va arrêter.</p> <p><i>L'alcool enlève les inhibitions, ce qui lui permet d'aller plus loin dans ses tactiques. L'alcool ne crée pas ce qui n'est pas déjà là. Ce que les femmes observent, c'est que d'arrêter de boire ne fait qu'accroître des formes plus subtiles d'abus. L'alcool et la violence sont deux problèmes distincts.</i></p>		X

Questions (suite)		Vrai	Faux
5.	<p>La violence faite aux femmes se retrouve dans toutes les couches socio-économiques.</p> <p><i>La violence faite aux femmes se retrouve dans toutes les classes sociales. Toutefois, les groupes les mieux nantis disposent de moyens plus subtils donc plus invisibles aux yeux de la société.</i></p>	X	
6.	<p>La violence faite aux femmes est causée par la colère.</p> <p><i>La colère est une émotion humaine et utile qui est ressentie par tous, peu importe l'âge. La violence est un comportement choisi qui a pour but d'intimider l'autre.</i></p> <p><i>La violence faite aux femmes relève de valeurs, de croyances et d'attitudes endossées par l'agresseur.</i></p>		X
7.	<p>Les enfants témoins subissent autant de conséquences négatives que les enfants directement violentés.</p> <p><i>Les problèmes psychologiques et comportementaux de ces enfants peuvent être aussi importants que ceux des enfants qui sont eux-mêmes violentés.</i></p> <p><small>(Jaffe, P.G., Wolfe, D.A., Wilson, S.K. et Sluscarzck, M. (1985). Similarities in behaviour and social maladjustment among child victims and witnesses to family violence. <i>American Journal of Orthopsychiatry</i>, 56, 142-146.)</small></p>	X	

VOLET 2 - La roue du pouvoir et du contrôle

La roue du pouvoir et du contrôle est une façon illustrée de présenter les différentes formes de violence que le conjoint peut exercer contre sa partenaire. Elle a été élaborée au Minnesota par un groupe de femmes violentées et le Domestic Abuse Intervention Project.



2.1 Le cercle extérieur

Le cercle extérieur comprend la violence physique et sexuelle. Ce sont des formes de violence qui se retrouvent dans le Code criminel. Les femmes qui en sont victimes peuvent appeler la police et, s'il y a lieu, des accusations seront portées.

La violence physique comprend entre autres les gestes suivants : retenir, pousser, frapper, utiliser un objet ou une arme pour blesser ou tuer, etc. Tout acte sexuel sans consentement est une agression sexuelle. Cette agression peut être accompagnée de violence verbale ou physique et peut aussi se produire « en douceur » par chantage émotif, culpabilisation ou autre.

2.2 Les « pointes de tarte »

Les huit catégories intérieures représentées sous forme de pointes de tarte sont des formes plus subtiles que peut prendre la violence. Sauf pour quelques exceptions qui seraient une combinaison de facteurs (ex. harcèlement criminel, menace de mort, etc.), dans le Code criminel, on ne condamne pas ces gestes. Par conséquent, les femmes qui en sont victimes peuvent difficilement porter plainte à la police. Toutefois, ceci ne signifie pas qu'elles sont moins importantes.

- **Invocation du privilège masculin**

Les hommes qui choisissent la violence ont souvent une vision stéréotypée et traditionnelle du rôle des hommes et des femmes. Pour justifier leurs gestes, ils utilisent cette vision et s'octroient des privilèges, du simple fait d'être un homme. Par exemple, puisqu'il a un emploi, il est en droit de sortir avec ses copains, car il travaille fort. (Ça sous-entend que la femme travaille moins fort et n'a donc pas le même privilège.)

- **Recours à l'abus économique**

Contrôler les avoirs du couple est une façon d'ériger des obstacles pour la femme qui voudrait tenter de mettre fin à la relation. Même une femme qui gagne un gros revenu peut se retrouver avec aussi peu de moyens qu'une femme qui n'a pas de revenu. Le conjoint violent s'assure qu'elle dépense tout son argent pour la maison, les besoins des enfants ou pour lui. Dans le cas de couples mariés, plusieurs agresseurs vont même jusqu'à créer des dettes. Si la conjointe le quitte, elle se retrouve ainsi avec la moitié des dettes. Plusieurs des femmes qui vivent ce genre de situation doivent déclarer faillite pour s'en sortir, ce qui crée, par la même occasion, des conséquences négatives additionnelles. Certaines femmes croient ne pas subir de violence économique parce qu'elles ont la tâche de signer les chèques et de payer les comptes. Par contre, lorsqu'on leur demande si elles ont libre accès à l'argent, ne serait-ce que pour se payer un café, elles répondent « non ».

- **Recours à la coercition et à des menaces**

Par les menaces, l'agresseur réussit à dominer sa conjointe. Il l'intimide par des menaces de tout genre dont les suivantes (les plus courantes) : faire mal aux enfants si elle le quitte, la tuer ou tuer les enfants, se suicider, appeler la Société d'aide à l'enfance pour qu'on lui retire les enfants en « prouvant » qu'elle n'est pas une bonne mère, etc. Malheureusement, il arrive que ces menaces deviennent réalité. Lorsque la femme voit que ces situations peuvent se produire, soit dans les médias ou chez des femmes de son voisinage, la menace est alors renforcée. Il s'agit ainsi d'obstacles majeurs qui se posent quand elle pense quitter la relation abusive.

- **Recours à l'intimidation**

L'intimidation peut être verbale, mais ici on fait surtout référence à toute forme d'intimidation non verbale. On dit souvent que le regard vaut mille mots. Il s'agit donc de gestes, parfois banals, que pose l'homme et qui ont une signification particulière pour la femme. Il sait qu'elle comprend ce qu'il sous-entend par ces gestes. Il s'agit donc d'un moyen auquel l'homme a recours en public pour ne pas attirer l'attention sur lui. L'intimidation peut aussi comprendre des gestes moins « ordinaires » ou des gestes violents, mais qui semblent n'avoir aucun lien avec la femme. Ainsi, si l'agresseur brise des objets, on peut penser qu'il est en colère. Or, dans une dynamique de violence conjugale, les objets qu'il brise ne sont pas les siens. Il brise plutôt les objets qui sont précieux pour la femme afin de s'en prendre à elle. Il peut aussi faire un trou dans le mur avec son poing. Ainsi, la femme sait très bien que le message lui est lancé et que la prochaine fois, ce ne sera peut-être pas le mur qui sera la cible.

- **Recours à la violence psychologique**

La violence psychologique peut être verbale ou non verbale. L'agresseur l'utilise pour que la victime se sente insignifiante, qu'elle se sente coupable et responsable, et qu'elle perde tous ses moyens. Toutes les violences subtiles et moins subtiles seront efficaces. Puisque chaque femme est différente, il aura recours au type de violence psychologique qui fera mal à la victime. Ainsi, si une femme ne se sent pas très compétente dans un domaine en particulier (p. ex., cuisiner), il utilisera cette insécurité pour la blesser d'un point de vue émotif. Mais, si ce domaine en question n'est pas source d'insécurité chez une autre femme, l'agresseur de ce couple n'en parlera pas, car cela ne lui permettra pas d'atteindre son objectif qui est de blesser la femme. Il aura donc recours à d'autres tactiques.

- **Recours à l'isolement**

Vivre dans une famille où il y a de la violence envers la mère signifie vivre de manière isolée. Toutefois, cet isolement peut prendre différentes formes. Il peut être physique : vivre en milieu rural loin des voisins, avoir peu de moyens de communication ou de transport, déménager régulièrement, etc. La famille peut aussi vivre en ville et l'agresseur peut être un homme impliqué dans sa communauté. Mais, personne ne saura vraiment ce qui se passe dans la maison. Les enfants n'inviteront pas d'amis à la maison de peur de ce qui pourrait se produire. Le but de cet isolement est de créer d'autres obstacles pour la mère (et les enfants) qui voudraient quitter ce milieu de violence. L'isolement commence dès le début de la relation. Les femmes décrivent ce phénomène comme une toile d'araignée que l'homme tisse autour d'elle pour mieux la posséder. En éloignant son réseau de soutien, il en « prend possession » et travaille à la rendre dépendante de lui en lui faisant perdre tous ses moyens (à tous les niveaux).

- **Nier, blâmer, minimiser**

Les hommes violents ne prennent pas la responsabilité de leurs actions. Ils disent que c'est la faute de l'autre et qu'ils ont été provoqués. Même lorsque la conséquence de leurs gestes est très évidente, ils vont en minimiser l'importance. Cette minimisation est particulièrement néfaste lors d'intervention auprès d'enfants exposés à la violence faite à leur mère. Ces pères ne sont habituellement pas très impliqués dans la démarche de ces enfants, car ils ne reconnaissent pas leur influence sur eux. Ils vont même chercher à entraver cette démarche pour éviter que ces enfants puissent parler de leur vécu, briser leur isolement et leur secret.

- **Utiliser les enfants**

Puisque les enfants sont précieux aux yeux de la mère et qu'il est facile de les manipuler, le père violent va très souvent les utiliser pour contrôler la mère. Il peut leur passer le message, de façon subtile et moins subtile, que leur mère a moins de pouvoir que lui et qu'elle est par le fait même moins importante que lui. Il peut les utiliser pour obtenir de l'information ou pour relayer des messages. On pense souvent, à tort, que la violence termine lorsqu'il y a séparation du couple. Par contre, si ces adultes ont des enfants, ils devront forcément demeurer en contact. Donc, lorsque les enfants vont en visite chez leur père, ils deviennent des alliés, bien malgré eux. La garde partagée ou conjointe est aussi l'outil parfait que la société donne aux pères violents pour continuer à contrôler leur ex-conjointe, la mère des enfants. Légalement, la garde conjointe ou partagée signifie que toutes les décisions (importantes) doivent être prises par les deux parents. La mère peut difficilement faire quelque chose pour les enfants sans en discuter avec leur père (et obtenir son autorisation). Ce genre de situation donne ainsi énormément de pouvoir au père violent, et ce, au détriment de la mère.

Pour plus d'information, voir l'annexe 3 à la fin de ce volet.

2.3 Le cercle intérieur

Dans le cercle intérieur, on trouve le « pouvoir » et le « contrôle ». Ces deux mots sont à cet endroit dans la roue, car ils sont au cœur de toute situation de violence faite aux femmes. L'homme violent est habituellement insécutre émotivement. Alors, il utilise divers moyens pour avoir le pouvoir et le contrôle sur sa partenaire pour essayer de faire en sorte qu'elle ne mette pas fin à la relation.

2.4 Conclusion

Les situations de violence conjugale envers la mère se comprennent toutes de la même façon, car elles se produisent selon les mêmes principes. Par contre, chaque situation est unique en fonction de la combinaison des différentes formes de violence que le conjoint choisit, des caractéristiques personnelles de chaque membre de la famille et d'autres facteurs. De plus, les situations ne sont pas statiques et se transforment pour le pire tant qu'aucune mesure d'intervention n'est prise pour arrêter la violence.

ANNEXE 3 - Façons qu'un parent violent peut « utiliser » ses enfants⁴

Pour dominer sa conjointe ou son ex-conjointe, l'agresseur peut :

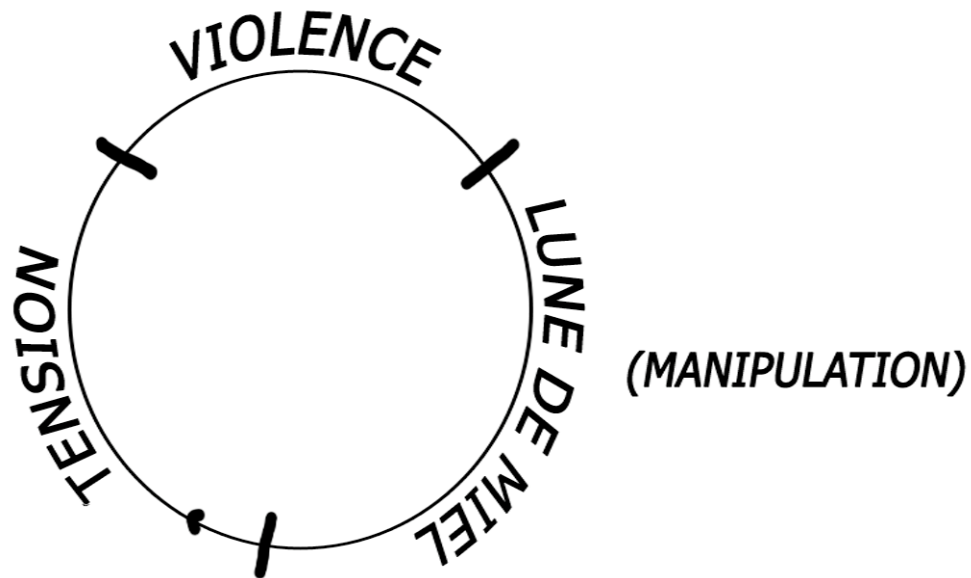
- suggérer ou laisser sous-entendre que la mauvaise conduite d'un enfant est la cause de la violence;
- encourager les enfants à maltraiter leur mère, à ne pas l'écouter ou à ne pas la respecter, soit directement avec des mots, soit indirectement en montrant l'exemple ou en démontrant que la mère a moins de pouvoir que lui dans la famille;
- menacer les enfants ou les animaux domestiques de violence;
- parler de façon inappropriée aux enfants du comportement de leur mère;
- prolonger les actions en justice ayant trait à la garde légale et au droit de visite des enfants, spécialement lorsqu'il montrait auparavant très peu d'intérêt pour eux;
- garder les enfants en otage ou les enlever;
- refuser de donner à l'enfant ce à quoi il a droit en termes de soutien.

La garde partagée ou conjointe est l'outil de contrôle parfait puisqu'elle oblige les deux parents à être constamment en contact pour prendre des décisions au sujet des enfants.

4. Adapté de : Linda L. Baker et Alison J. Cunningham (2005) *Apprendre à écouter, Apprendre à aider. Comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants*, the Centre for Children & Families in the Justice System, http://www.lfcc.on.ca/publications_francais.html et Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), 2008, module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, p. 9, www.ressources-violence.org/formation

VOLET 3 – Le cycle de la violence

L'expérience nous démontre qu'il existe un cycle dans les situations de violence envers la mère. Nous avons choisi de le représenter dans sa forme la plus simple, c'est-à-dire en trois phases. Il est à noter que nous aborderons le cycle en incluant les enfants, mais il existe aussi chez les couples qui n'ont pas d'enfants, y compris chez les couples adolescents.



3.1 Phase 1 : La tension

Toute nouvelle relation commence en « lune de miel », car nous voulons paraître sous notre plus beau jour. Mais, débutons par la phase de tension.

Durant cette phase, la tension monte dans la maison. Le père devient plus impatient ou, au contraire, plus renfermé. La mère essaie de ne pas faire de vague et de faire en sorte que les enfants ne dérangent pas. Elle tente de plaire au père et de tout faire pour éviter que la situation ne s'aggrave.

Les enfants aussi sentent la tension et se retrouvent à marcher sur des œufs. Ou, au contraire, ils dérangeront pour attirer l'attention sur eux et l'enlever de sur le couple.

Plus ils avancent dans le cercle et s'approchent de la phase suivante, plus le père commence à utiliser des formes subtiles de violence envers la conjointe.

Peu importe les efforts déployés par la mère et les enfants, la tension continue de monter jusqu'au moment où le père se trouve une excuse, qui devient alors son élément déclencheur pour passer à la phase suivante.

3.2 Phase 2 : L'épisode de violence

Pour pouvoir se justifier, le père violent a besoin de se trouver une excuse. N'importe quoi fera l'affaire : de la poussière trouvée sur un meuble, un repas pas à son goût alors qu'il n'avait pas mentionné sa préférence, le comportement de l'enfant, etc. Il a besoin de ce prétexte, car par la suite, il pourra dire « si tu n'avais pas fait ça, je n'aurais pas été violent ».

Après avoir trouvé ce qu'il qualifie être son élément déclencheur, le père agresse la mère en se servant de formes peu subtiles de violence.

La femme essaie de survivre à l'épreuve du mieux qu'elle le peut et elle essaie aussi de protéger les enfants. Elle se sent coupable, car le père utilise son élément déclencheur pour lui dire que c'est de sa faute ou de celle des enfants, le cas échéant. La mère et les enfants sont alors en mode de survie.

Lors de cette phase, certains enfants chercheront à protéger leur mère. Plus rarement, il arrive qu'un ou des enfants prennent la part du père contre la mère.

Ensuite vient la troisième phase.

3.3 Phase 3 : La lune de miel (période de manipulation)

Le père réalise que sa violence peut avoir des conséquences. Alors, pour s'assurer de renforcer la dépendance de sa conjointe envers lui, il pleure, fait des promesses, achète des cadeaux, ils font l'amour passionnément, il joue avec les enfants, font une sortie ou un voyage, etc. Puisque la toile d'araignée qu'il a tissée autour d'elle est endommagée à cause de l'épisode de violence, il travaille à la retisser afin que sa conjointe ne le quitte pas.

L'atmosphère devient plus détendue pour la mère et les enfants. Voir cet homme être aussi gentil redonne espoir à la mère qui retrouve l'homme avec qui elle était devenue amoureuse. Les enfants vont aussi croire les promesses du père.

Lorsque celui-ci sent que le risque que sa conjointe quitte redevient minime (car elle a repris espoir en lui et leur couple et que la toile est solide à nouveau), il revient à la première phase et le cycle se poursuit.

3.4 Autres caractéristiques du cycle de la violence

Lorsqu'on regarde un couple sur une période de temps, on s'aperçoit que la **durée** d'un cycle complet raccourcit et que la phase de lune de miel (ou période de manipulation) devient de plus en plus courte et qu'elle peut même disparaître. Alors que la femme se retrouve à avoir perdu son estime de soi, sa confiance et ses ressources, même une toile endommagée finira par l'empêcher de quitter. Le père n'a donc plus besoin de la retisser, il n'a donc plus besoin de la période de lune de miel/manipulation.

Avec le temps, le type de violence utilisé envers la mère devient de plus en plus dangereux pour sa vie. On ne dit pas que la violence est pire, car pour les femmes qui en sont victimes, toutes les formes de violence sont graves. Cependant, c'est cette **escalade** qui fait en sorte que des femmes se font tuer par leur conjoint (ou ex-conjoint).

Éventuellement, les femmes finissent par reconnaître ce cycle et reprendre de moins en moins espoir lors de la 3^e phase. Les enfants finissent aussi par réaliser que ce cycle existe et que la « lune de miel » n'est que passagère. Seul l'agresseur a du pouvoir sur ce cycle. La mère et les enfants ne font que le subir.

Élévation graduelle du seuil de tolérance à la violence par la femme qui en est victime

Par Julie Béchard-Fischer, directrice du Centre Passerelle pour femmes⁵

Ce qui suit explique comment la femme qui est victime de violence dans son couple en arrive inconsciemment à augmenter son seuil de tolérance.

La **première fois** qu'il utilise un mot dénigrant à son égard, elle est indignée. Il fait des excuses pour ne pas qu'elle le quitte et elle lui pardonne.

La **deuxième fois**, il la pousse. Elle veut partir, mais il la convainc de rester. Mais cette fois-ci, il doit travailler un peu plus fort pour y arriver.

La **troisième fois**, il la traite d'un nom. Mais, elle n'en fait pas de cas, car ça aurait pu être pire. Il aurait pu la pousser.

La **quatrième fois**, il la gifle à main ouverte. Elle quitte, mais avec des fleurs et des promesses, elle revient.

La **cinquième fois**, il la pousse. Au moins, il ne l'a pas frappée.

La **sixième fois**, il la bat sévèrement. Elle le quitte. Il menace de se suicider. Elle revient.

La **septième fois**, il la frappe. Mais il aurait pu la battre.

La **huitième fois**, elle a besoin de soins médicaux. Il menace de la tuer alors elle ne le quitte plus.

VOLET 4 - Les rôles dans la famille⁶

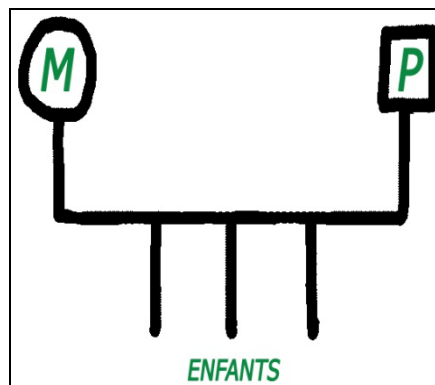
Un génogramme est une représentation graphique qui sert à illustrer la relation des personnes entre elles. Par convention, les ronds représentent le sexe féminin et les carrés, le sexe masculin.

Nous expliquerons cinq génogrammes qui représentent des situations familiales différentes.

4.1 Génogramme 1

Le génogramme ci-dessous représente une famille régulière. Le père et la mère sont en égalité au niveau⁷ des parents et on retrouve les enfants à leur propre niveau. Évidemment, selon l'âge des enfants, certains d'entre eux peuvent avoir plus de privilèges que d'autres, mais ils demeurent au même niveau.

Dans ce génogramme, nous avons omis d'indiquer le sexe des enfants, car c'est peu important. De plus, on y retrouve trois enfants, mais le nombre n'est pas significatif.



6) l'Homme, 2005, pages 158-161;

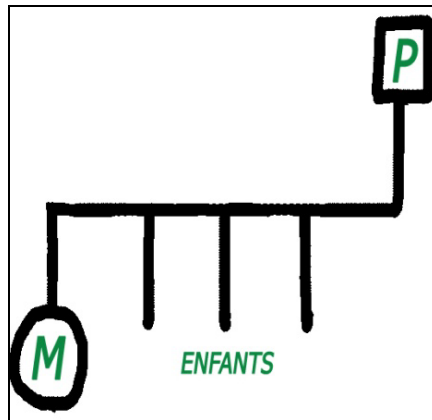
7) pas l'importance des membres de la famille.

Référence et © : Johanne Ouimette, *La force de s'affranchir*, Les Éditions de

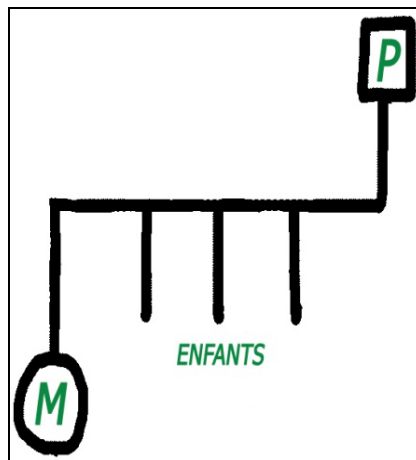
Nous utilisons le mot « niveau » pour définir la quantité de pouvoir et non

4.2 Génogramme 2

Ce deuxième génogramme illustre une situation où le père est violent envers la mère. Il utilise toutes sortes de violences pour affirmer son pouvoir et contrôler la mère. Par des messages directs ou indirects aux enfants, il démontre qu'il a le pouvoir, qu'il est le chef. Du même souffle, il place la mère au niveau des enfants. En termes de pouvoir, elle se retrouve alors comme si elle était leur grande sœur.

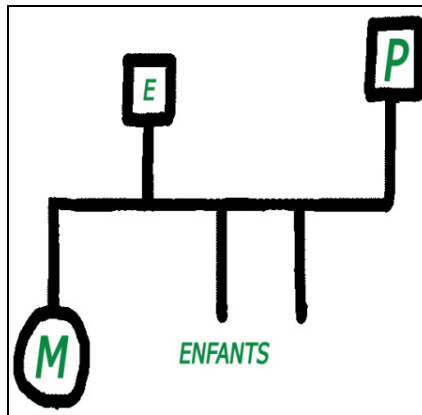


Il arrive parfois que la mère se retrouve à un niveau inférieur à celui des enfants. Dans un tel cas, dans la famille, les enfants ont plus de pouvoir que la mère. Habituellement, dans cette situation familiale, les types de violence que le père utilise ou les messages qu'il transmet sont peu subtils. Bref, dans un ordre décroissant en termes de pouvoir, il y a le niveau où se trouve le père, celui où se trouvent les enfants, et le niveau où se trouve la mère.



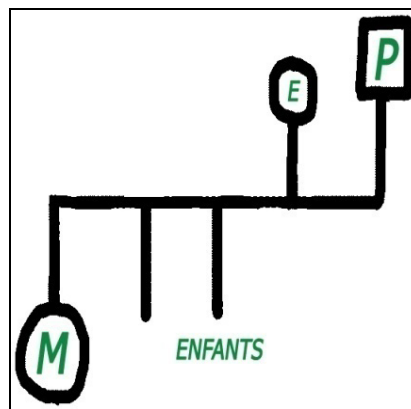
4.3 Génogramme 3

Parfois, le père se crée un allié. Si tel est le cas, il choisit habituellement le fils aîné. Il l'amène alors à son niveau, mais évidemment, en lui donnant moins de pouvoir. Ce garçon prend alors le même rôle que le père envers la mère, car c'est son apprentissage à savoir ce qu'est un homme. Lorsqu'il est jeune, ça va bien. Mais lorsqu'il devient adolescent, il arrive qu'il veuille plus de pouvoir ou qu'il remette en question des aspects de son père. À ce moment, ça crée une lutte de pouvoir et le père cherche alors à le replacer au niveau des enfants. Inutile de mentionner que ça ne se fait pas sans grandes difficultés.



4.4 Génogramme 4

Il arrive que le père se choisisse une fille comme alliée, souvent la petite dernière. Elle sera la plus docile et soumise. Il la monte à son niveau et lui donne plus de pouvoir que les autres enfants et que la mère. Ceci crée une situation propice à l'inceste.

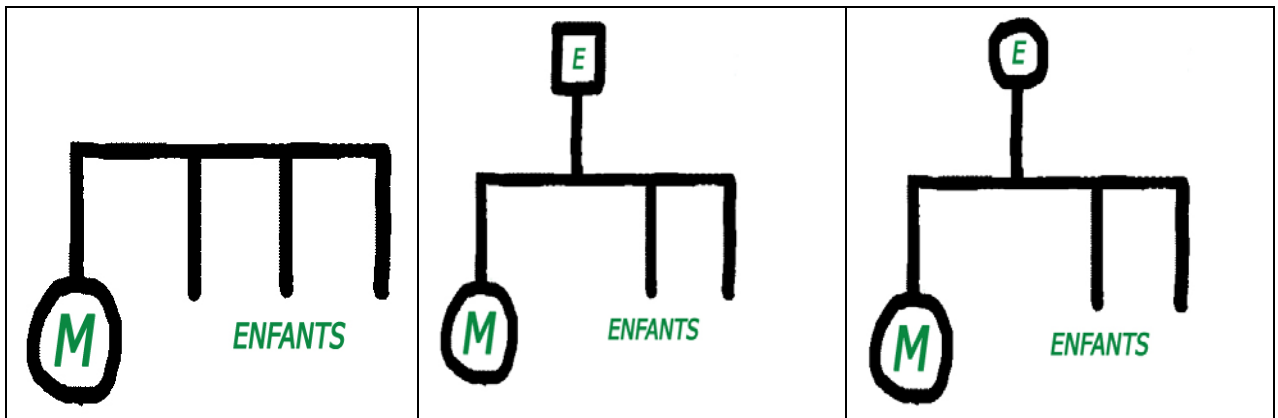


4.5 Génogramme 5

Lorsque le père est absent, par décès ou séparation, tous les membres de la famille se retrouvent au même niveau ou la mère demeure à un niveau inférieur à celui des enfants. Dans un tel cas, le navire se retrouve sans capitaine. Par conséquent, c'est trop souvent un enfant qui prendra la relève. Puisque le poste de capitaine est connu comme étant un poste masculin, c'est habituellement l'aîné qui prendra ce rôle et qui agira de la même manière que le père. Dans les maisons d'hébergement pour femmes violentées, nous voyons parfois une mère être verbalement violentée par son fils de 4 ou 5 ans qui lui lance des insultes dans un langage qu'il ne comprend même pas lui-même. Il joue le rôle de l'homme de la maison, comme il l'a appris.

Plus rarement, il arrive que ce soit l'aînée qui occupe ce poste. Cette situation se produit lorsque la fille est beaucoup plus âgée que ses frères et sœurs, par exemple dans une famille recomposée. Même si elle est une fille, elle prendra le rôle du père absent envers les autres membres de la famille, incluant envers sa mère.

Il ne faut pas oublier que si le père est absent à cause d'une séparation, il est en fait beaucoup plus présent qu'on puisse le croire, à cause du contrôle à distance qu'il peut exercer au travers des enfants lors des appels et des visites.



La mère voudrait bien reprendre sa place comme chef de famille, mais c'est difficile. Entre autres, l'enfant qui a ce poste ne veut pas perdre son pouvoir en retournant au niveau des enfants.

4.6 Conclusion

Il est donc important de bien comprendre que la dynamique de violence conjugale a fait perdre à la mère son pouvoir et son autorité envers les enfants. L'absence de jugement de l'extérieur permettra une ouverture et peut-être une collaboration avec elle. Comme femme, elle a besoin de retrouver son pouvoir personnel (p. ex., faire partie d'un groupe pour femmes violentées), ce qui lui permettra, par la suite, de reprendre son rôle de mère et d'utiliser ses habiletés parentales.

VOLET 5 - Les conséquences possibles de l'exposition à la violence conjugale sur les enfants et les adolescents

Les enfants et les ados subissent les conséquences d'être exposés à la violence que leur père ou le conjoint font subir à leur mère. Toutefois, de nombreux facteurs y jouent un rôle.

5.1 Idées et messages appris à la maison

Les enfants comprennent et expliquent leur réalité selon leur âge et leur niveau de développement. Ainsi, les enfants plus jeunes ne perçoivent pas les formes plus subtiles de violence. Lorsqu'un épisode de violence verbale ou physique a lieu, et que l'enfant entend les cris et observe la colère, il fait une fausse association entre la colère et la violence. Il peut en arriver à développer une peur face à la colère en général, y compris face à sa propre colère.

Pour apprendre les rôles sexuels, les enfants observent leurs parents. Or, dans un couple où le père maltraite la mère, cet apprentissage est évidemment faussé face à ce qui serait souhaitable.

La liste suivante présente les leçons que les enfants pourraient apprendre.

Leçons que les enfants peuvent apprendre de la violence⁸

Les enfants comprennent et expliquent leur réalité selon leur âge et leur niveau de développement.

- * La violence et les menaces permettent d'obtenir ce que l'on veut.
- * Une personne a le choix d'être l'agresseur ou la victime.
- * Les victimes sont responsables de la violence qu'elles subissent.
- * Les gens qui vous aiment peuvent également vous faire du mal.
- * Lorsque les gens blessent d'autres personnes, ils ne sont pas punis.
- * La colère ou l'alcool cause la violence.
- * La colère est synonyme de violence.
- * La colère devrait être réprimée, sinon la personne pourrait se déchaîner.
- * Les relations malsaines et inégales sont normales et à prévoir.
- * Mes parents sont le modèle d'hommes, de femmes, de couples.
- * Les femmes sont faibles, sans défense, incompetentes, stupides, agressives et ne méritent pas le respect.
- * Les hommes sont en charge et peuvent contrôler la vie des femmes.

8. Adapté de : Linda L. Baker et Alison J. Cunningham (2005) *Apprendre à écouter, Apprendre à aider. Comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants*, the Centre for Children & Families in the Justice System, http://www.lfcc.on.ca/publications_francais.html et Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AocVF), 2008, module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, p.14, www.ressources-violence.org/formation.

5.2 Les conséquences de la violence conjugale sur les élèves de l'élémentaire et les jeunes du secondaire

La violence conjugale peut avoir des conséquences au niveau émotif et comportemental sur les élèves de l'élémentaire et les jeunes du secondaire. Ces conséquences se manifestent de deux façons : vers soi (p. ex., repli sur soi) et vers les autres (p. ex., conflits).

Certaines conséquences peuvent ressembler à une « hyperactivité avec déficit d'attention » et à un « trouble oppositionnel ». Avant d'établir un diagnostic, il est important de poser des questions à l'enfant afin de savoir ce qu'il vit. Une fois qu'on pose le diagnostic, qui est souvent accompagné de la prise d'un médicament, on dit à l'enfant qu'il a un problème alors qu'en réalité, l'enfant peut tout simplement avoir une réaction « normale » à une situation « anormale ».

Des enfants et des jeunes peuvent avoir des difficultés scolaires. Mais, ils peuvent aussi être très performants, ce qui complique le dépistage.

Les effets de la violence conjugale sont cumulatifs lorsque l'enfant vieillit. Ainsi, pour un adolescent pour qui la violence représente une nouvelle expérience (p. ex., la mère a une nouvelle relation qui s'avère violente alors que la relation avec le père de l'enfant ne l'était pas), les conséquences seront moins ancrées que pour un jeune qui vit dans un tel milieu depuis sa naissance.

Le tableau ci-dessous présente une panoplie de conséquences possibles liées au fait d'être exposés à la violence subie par la mère, selon différents groupes d'âge. Nous mettons l'accent sur le mot possible, car rien n'est automatique.

Tableau des conséquences possibles de l'exposition à la violence conjugale⁹

Bébé 0 à 2 ans	Enfant d'âge préscolaire 2 à 4 ans	Enfant du primaire 3 à 12 ans	Adolescent 12 à 18 ans	Adulte
<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitudes alimentaires et de sommeil; • Gémissements, crises ou pleurs excessifs; • Retard staturopondéral; • Troubles de l'attachement; • Excès d'attachement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété; • Tristesse; • Peurs; • Crainte de la noirceur; • Cauchemars; • Inquiétudes au sujet de l'avenir; • Dépendance exagérée vis-à-vis de la mère; • Déficience des habiletés verbales et intellectuelles; • Agressivité; • Cruauté envers les animaux; • Destruction de biens; • Plaintes somatiques; • Énurésie; • Symptômes du SSPT*. 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété; • Tristesse; • Peurs; • Confusion et ambivalence; • Inquiétude au sujet de l'avenir; • Crainte d'être violenté ou abandonné; • Sentiment d'être responsable de la violence et de devoir agir; • Crainte d'amener des amis à la maison; • Embarras, timidité; • Dépression; • Repli sur soi; • Difficultés de concentration; • Mauvais résultats scolaires; • Comportements de séduction, de manipulation ou d'opposition; • Vision stéréotypée du rôle des hommes et des femmes; • Manque de respect à l'égard des femmes; • Agressivité; • Destruction de biens; • Plaintes somatiques; • Symptômes du SSPT; • Fugues; • Idées suicidaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Anxiété; • Peurs; • Baisse soudaine des résultats scolaires; • Manque d'estime de soi; • Pratique de l'école buissonnière; • Décrochage scolaire; • Dépression; • Abus de drogues, d'alcool; • Délinquance; • Grossesse à l'adolescence; • Fugues; • Prostitution; • Brutalité; • Faire mal aux animaux; • Violence à l'égard des pairs; • Vision stéréotypée du rôle des hommes et des femmes; • Manque de respect à l'égard des femmes; • Plaintes somatiques; • Symptômes du SSPT; • Automutilation; • Troubles alimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Union précoce; • Faibles habiletés parentales; • Reproduction de la violence conjugale et de la victimisation; • Criminalité; • Homicide; • Suicide; • Symptômes du SSPT.

* Syndrome de stress post-traumatique

N.B. Certains « enfants deviennent perfectionnistes et hyperperformants pour dissimuler leur secret. Elles ou ils peuvent rechercher l'approbation ou la valorisation des adultes et leur estime de soi ne s'améliore pas malgré toutes les performances ». (Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), 2008, module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, p. 14, www.ressources-violence.org/formation).

9. Tableau adapté de Arsenau, L. C. Lampron, R. Levaque et F. Paradis (2005). *Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale : Activité de sensibilisation*. Beauport : Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, p. 57, inspiré d'un tableau de Sudermann et Jaffe (1999).

5.3 Façons dont les enfants vivent l'exposition à la violence conjugale¹⁰

L'exposition à la violence conjugale est une expérience complexe. Les enfants peuvent la vivre de quatre façons. Celles-ci n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre présenté ci-dessous et peuvent être concomitantes.

1. Les enfants vivent avec le secret.

Il est risqué pour ces enfants d'admettre que la violence existe dans leur famille, car elles et ils ne veulent pas se sentir responsables d'avoir provoqué l'éclatement de la famille. La principale stratégie d'adaptation à ce stade est le déni.

2. Les enfants vivent des conflits de loyauté.

Ces enfants peuvent être empathiques à la souffrance de la mère et ressentir de la colère face au père. À l'inverse, elles et ils peuvent avoir du mépris vis-à-vis de la faiblesse de la mère et se ranger du côté du père. Ou encore, elles et ils peuvent reprocher à la mère de susciter l'éclatement de la famille en voulant se sortir d'une situation de violence ou en refusant de faire ce que le père demande. Les enfants peuvent donc vivre simultanément des sentiments contradictoires (amour et haine, attachement et détachement) à l'égard de l'un ou l'autre de leurs parents ou même des deux. Pour régler cette ambivalence, elles et ils peuvent alors prendre le parti de l'un ou l'autre des parents. Cette phase est caractérisée par l'isolement social, par une certaine paralysie des sentiments et par la perte d'habiletés interactionnelles.

3. Les enfants vivent dans la crainte et la terreur.

Ces enfants peuvent croire que le monde est dangereux et qu'il est normal d'être terrorisés. Elles et ils ont peur pour eux-mêmes et pour leur mère. Cette peur est justifiée parce que les enfants peuvent être violentés à la suite d'un épisode de violence vécu par leur mère. À l'inverse, il arrive aussi que le père soit gentil avec les enfants et les récompense afin de punir la mère. À ce stade, les enfants peuvent être habités par un sentiment d'impuissance et de dépression et devenir introvertis, hypervigilants et manquer de confiance.

4. Les enfants vivent dans un contexte de domination et d'agressivité.

Les enfants peuvent croire à la supériorité du père agresseur, reproduire ses comportements dans leurs relations interpersonnelles et s'en prendre à leur mère identifiée comme la victime. Les sentiments de colère et de rage peuvent les habiter. Ces enfants sont à risque de devenir eux-mêmes des agresseurs ou des victimes de violence dans leurs relations adultes.

10.

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), 2008, Module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescents et adolescents exposés à la violence conjugale*, p. 17-20, adapté de Lessard et Paradis, 2003, p. 8. www.ressources-violence.org/formation

5.4 Facteurs de vulnérabilité et de protection

Qu'est-ce qui fait que la violence affecte un enfant beaucoup plus qu'un autre, et ce, parfois à l'intérieur de la même famille? La réponse se trouve dans les facteurs de vulnérabilité et de protection.

Un facteur de vulnérabilité (ou de risque) est un élément qui augmente la probabilité que des problèmes d'adaptation apparaissent ou durent à la suite de l'exposition à des situations difficiles. À l'inverse, un facteur de protection est un élément qui modifie ou améliore la réponse de l'enfant dans des situations difficiles¹¹.

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) nous propose le tableau qui suit pour mieux comprendre ce phénomène. Les facteurs sont regroupés selon trois catégories : les caractéristiques de l'enfant, les caractéristiques de la famille, et les caractéristiques de l'environnement. En plus des facteurs qui se retrouvent dans le tableau, il existe des facteurs additionnels qui peuvent augmenter la vulnérabilité. Il en sera question après le tableau.

11. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008, Module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, p. 17-20, adapté de Lessard et Paradis, 2003, p. 24-25 et de Arseneau et collab., 2005b, p. 32-33. www.ressources-violence.org/formation

Tableau - Regroupement des facteurs de vulnérabilité et de protection en trois catégories

Catégories de facteurs	Facteurs de vulnérabilité (ou de risque)	Facteurs de protection favorisant la résilience
Caractéristiques de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Tempérament difficile (ex. enfant solitaire, introverti, jaloux, rancunier, trop dépendant des adultes, anxieux, etc.). • Complications périnatales, institutionnalisation prolongée, retards de développement ou maladies chroniques. • Problèmes de communication ou faibles habiletés sociales et intellectuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de compétence que l'enfant s'accorde dans ses relations avec ses amis, sur le plan du comportement et dans les apprentissages scolaires. • Autonome, estime de soi. • Force de caractère ou tempérament facile de l'enfant (non impulsif, humeur positive, flexibilité, optimisme). • Âge et niveau de développement au début de la violence conjugale. • Capacité de prendre ses distances avec ses émotions, ses pensées et ses actions. • Capacité de gérer le stress, de s'adapter et d'aller chercher de l'aide. • Identification à l'agresseur seulement dans ses caractéristiques positives.

Catégories de facteurs	Facteurs de vulnérabilité (ou de risque)	Facteurs de protection favorisant la résilience
Caractéristiques de la famille	<ul style="list-style-type: none"> • Statut socio-économique précaire. • Faible scolarité des parents. • Négligence ou mauvais traitement envers l'enfant. • Présence de plusieurs événements stressants ou ruptures dans la vie de l'enfant (déménagement, changement d'école, d'amis, de situation financière). • Fréquence et intensité de la violence que l'enfant a subie ou à laquelle il a été exposé. • Conflits entre les parents ou conflits avec la fratrie. • Problèmes de santé mentale de la mère. • Criminalité ou toxicomanie du ou des parents. • Histoire de maltraitance d'un parent. • Stress maternel, hostilité ou conflits avec l'enfant qui amènent des punitions très fréquentes, des problèmes de discipline. • Problème d'attachement parent-enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conscience chez la mère de la souffrance de l'enfant. • Qualité de la relation mère-enfant : <ul style="list-style-type: none"> ○ capacité de la mère d'offrir à l'enfant compréhension, affection, soutien et soins appropriés; ○ bonne supervision parentale et pratiques disciplinaires constantes et appropriées. • Caractéristiques de la mère : <ul style="list-style-type: none"> ○ bonne santé physique et mentale; ○ stratégies d'adaptation qui lui permettent de bien prendre soin de ses enfants. • Bonne communication, chaleur et interactions positives dans la famille. • Présence de stratégies de résolution de conflits positives dans la famille. • Recours des parents à une aide professionnelle spécialisée en violence conjugale. • Cessation de la violence envers l'enfant.
Catégories de facteurs	Facteurs de vulnérabilité (ou de risque)	Facteurs de protection favorisant la résilience
Caractéristiques de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Faible réseau de soutien social 	<ul style="list-style-type: none"> • Bon réseau social de soutien. • Plusieurs ressources et opportunités dans la communauté qui favorisent la non-violence. • Relation affective significative avec au moins un adulte en dehors de la famille. • Sentiment d'identification ou d'appartenance à la communauté. • Participation à des activités communautaires, de loisirs ou autres.

Autres facteurs qui peuvent augmenter la vulnérabilité¹²

Plusieurs facteurs additionnels peuvent augmenter la vulnérabilité de certains enfants et adolescentes et adolescents et les empêcher de demander et d'obtenir de l'aide. Un enfant sera plus à risque si elle ou il :

- ne maîtrise pas la langue parlée dans la communauté (p. ex., pas d'accès aux services en français);
- provient d'une culture différente de la culture dominante;
- éprouve de la méfiance envers les adultes ou des personnes qui sont dans des postes d'autorité (p. ex., la police);
- craint que la confidentialité ne soit pas respectée;
- est isolé socialement;
- peut compter sur des ressources et des appuis limités;
- est victime de racisme et de discrimination;
- est sans statut ou en attente de statut au niveau de l'immigration.

Les enfants et les mères qui vivent dans des régions rurales ou éloignées doivent faire face à des obstacles additionnels tels que :

- l'isolement et l'absence de réseaux de soutien;
- le manque de transport en commun et les grandes distances à parcourir pour accéder aux services et particulièrement à des services en français;
- l'absence d'anonymat dans la communauté;
- la crainte que la confidentialité ne soit pas respectée.

Nous savons aussi que les enfants d'âge préscolaire sont considérés comme étant plus vulnérables. Ils sont plus souvent à la maison et sont donc moins en contact avec des ressources qui pourraient dépister leur situation¹³.

12. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008, Module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, p. 17-20, adapté de Baker et Jaffe, 2007, p. 11. www.ressources-violence.org/formation.

13. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), 2008, Module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, p. 17-20, adapté de Lessard et Paradis, 2003, p. 30 www.ressources-violence.org/formation

5.5 Listes à cocher pour dépister la violence

Vous trouverez ci-après deux grilles d'observation qui vous aideront à identifier un élève qui pourrait être exposé à la violence subie par sa mère à la maison. Cochez les éléments qui s'appliquent à la situation que vous avez en tête afin de possiblement ouvrir des portes en termes de dépistage.

Grille d'observation des indicateurs de comportements liés possiblement à de la violence familiale¹⁴

Mise en garde : Cette grille est un outil de dépistage ayant pour objectif d'identifier les élèves témoins de violence familiale. Il est important de noter cependant que les comportements identifiés peuvent tout autant être liés à d'autres problèmes (p. ex., trouble d'apprentissage, déficit d'attention, etc.).

Veillez cocher les comportements observés.

- cherche querelle et bagarre de façon répétée (violence envers autrui, brutalité)
- joue très activement le rôle de parent-substitut avec ses frères et ses sœurs
- se montre cruel envers les animaux
- prône la violence pour régler les problèmes
- consomme des drogues
- a de sérieux problèmes d'attention et de concentration
- démontre de la dépendance affective excessive
- a des problèmes d'alimentation (p. ex. : pauvre diète, faute de goûters)
- a des problèmes de sommeil (p. ex. : manque, cauchemars, somnolence)
- a des retards de développement (p. ex. : problèmes de langage, parole)
- se trouve de fréquentes excuses pour ne pas rentrer à la maison
- a des comportements excessifs (p. ex. : perfectionnisme)
- est laxiste dans son apprentissage, a de mauvais résultats académiques
- est anxieux/syndrome de stress post-traumatique (SSPT)
- se replie sur soi
- pose des actes suicidaires
- est cynique à l'égard des femmes et démontre des convictions stéréotypées
- tourne en dérision des sentiments tels que l'affection ou l'amour
- est souvent absent pour prendre soin de sa mère
- fantasme beaucoup (p. ex. : mort ou accident du père ou du tuteur, vie plus heureuse après un divorce, le secours d'un prince charmant ou d'un héros)
- reproche à la mère ses comportements

14. Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO), 2007, *J'ai mal quand on fait mal à maman! Guide d'accompagnement pour le personnel des écoles élémentaires de langue française*, p. 46. http://www.aide-enfants-temoins.info/vfr_indicateurs.pdf

Les enfants d'âge scolaire¹⁵

Les questions suivantes aideront le personnel enseignant ou l'intervenante à reconnaître un contexte de violence conjugale :

- ✓ L'enfant appréhende-t-il son retour à la maison?
- ✓ L'enfant a-t-il exprimé le souhait de vous avoir comme parent?
- ✓ L'enfant est-il excessivement inquiet pour sa mère, son père ou ses frères et sœurs?
- ✓ L'enfant se sent-il responsable en ce qui concerne les adultes?
- ✓ L'enfant tente-t-il de vous convaincre qu'il a un besoin urgent de retourner à la maison?
- ✓ L'enfant tombe-t-il endormi pendant les cours, lorsque le niveau de stress ou de concentration exigé est moins élevé?
- ✓ L'enfant est-il souvent fatigué ou léthargique?
- ✓ Est-ce que l'enfant profère des menaces de violence et brutalise les autres pour faire sa place?
- ✓ L'enfant est-il souvent victime de la persécution des autres?
- ✓ L'enfant semble-t-il timide, apeuré ou passif avec ses pairs?
- ✓ L'enfant évoque-t-il la consommation d'alcool ou de drogue à la maison?
- ✓ L'enfant est-il isolé, replié sur lui-même, a-t-il de la difficulté à se faire des amis, apparaît-il déprimé?
- ✓ L'enfant se plaint-il fréquemment de maux de tête, de maux d'estomac ou d'autres malaises?
- ✓ L'enfant a-t-il de fréquentes indispositions?
- ✓ L'enfant a-t-il un seuil de tolérance à la frustration très bas?
- ✓ L'enfant pleure-t-il ou frappe-t-il dès qu'il a une difficulté?
- ✓ L'enfant semble-t-il préoccupé, sursaute-t-il facilement?
- ✓ L'enfant change-t-il d'humeur rapidement et sans raison apparente? Est-il calme un moment et inconsolable l'instant d'après?
- ✓ L'enfant semble-t-il souvent agité et anxieux?
- ✓ L'enfant a-t-il des réactions étranges à l'égard d'événements routiniers?
- ✓ Les parents semblent-ils avoir parfois quelque chose à cacher?
- ✓ Les parents nient-ils, ou minimisent-ils des blessures visibles?
- ✓ L'enfant veut-il plaire à tout prix?*
- ✓ L'enfant a-t-il des attentes irréalistes envers lui-même? Accepte-t-il mal ce qu'il considère être un échec?*
- ✓ L'enfant veut-il demeurer à l'école le plus longtemps possible?*

* Ajouts de Johanne Ouimette M.Ps.

15. Inspiré de KEARNEY (1999) dans LESSARD, G. et coll, 2003. Arsenau, L. C. Lampron, R. Levaque et F. Paradis (2005). *Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale : Activité de sensibilisation*. Beauport : Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-nationale, p. 82

VOLET 6 - L'importance de l'école et de son personnel

L'école fait tant partie de notre vie qu'il est facile d'en oublier son importance et l'influence de son personnel.

6.1 L'école comme environnement

Étant le deuxième endroit où les jeunes passent le plus de temps, l'école est très importante dans leur vie. C'est un environnement connu où la routine représente une stabilité. En tant qu'endroit sécurisant et sécuritaire, pour un bon nombre de jeunes, l'école représente un refuge.

Pour que cet environnement demeure ainsi, l'école doit prôner :

- la non-violence;
- le non-sexisme, c'est-à-dire l'égalité entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles; et
- la résolution positive de conflits où il n'y a pas de perdant et de gagnant.

Plusieurs programmes peuvent être mis sur pied autant dans l'ensemble de l'école que dans une classe en particulier. Si un enfant se confie à un adulte et lui parle d'un problème à la maison, il passera du temps spécial avec l'adulte et sera traité différemment. Par contre, en tout autre temps, il est important de ne pas traiter différemment un jeune qu'on soupçonne d'être exposé à la violence subie par sa mère (p. ex., lui éviter de subir les conséquences de ses actions parce qu'on croit qu'il vit des moments difficiles à la maison). Une « intervention » offerte aux élèves d'une classe en question ou à l'ensemble des élèves de l'école peut permettre de toucher les jeunes différemment. Pour l'enfant qui ne vit pas la violence conjugale, l'intervention sera une occasion de le sensibiliser au phénomène et servira d'outil de prévention. Pour le jeune qui a déjà vécu dans un tel environnement, ce sera une occasion pour lui de réaliser le chemin qu'il a parcouru et de pousser sa sensibilisation et sa compréhension du phénomène. Pour celui qui vit présentement dans un tel milieu, l'intervention sera perçue comme une porte qui s'ouvrira.

Il n'est pas toujours nécessaire de traiter du sujet directement. Tout « programme » qui traite des leçons apprises et des conséquences possibles de l'exposition à la violence faite à la mère (voir le volet 5) sera utile. Ainsi, le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA www.infocopa.com) permet de former des animatrices et animateurs pour leurs programmes scolaires Espace, Espace personnel, Instincts, Parlons-en, etc. À l'annexe 4 de ce volet, vous trouverez une liste de ressources.

Plus spécifiquement pour les enfants plus âgés et les ados, il est important de les encourager à développer leur analyse critique face aux messages qu'ils reçoivent des jeux vidéo, des vidéos clips, des films, etc. À cet âge, la société les envahit de messages contradictoires au sujet des femmes, des hommes et de la relation entre les deux. Puisque l'adolescence représente justement la période durant laquelle les relations amoureuses prennent une plus grande place, les adolescents doivent savoir faire la part des choses et prendre leurs propres décisions.

Toutefois, les enfants et les jeunes ont besoin de modèles. Pour celui dont le modèle familial est un père violent envers la mère, avoir accès à un modèle sain et égalitaire est d'autant plus important. En fait, lorsqu'on regarde les facteurs de protection, c'est-à-dire les éléments qui peuvent aider l'enfant à se sortir d'une situation aux conséquences néfastes en raison d'une exposition à la violence conjugale, il est primordial que l'enfant puisse compter sur un adulte qui occupe une place de choix dans sa vie. Qui de mieux que le personnel scolaire pour servir de modèle?

6.2 *L'importance du personnel scolaire*

L'enfant apprend son rôle sexuel en observant les gens qui l'entourent. Ainsi, il est évident que le modèle parental influence l'enfant de façon privilégiée puisque le père et la mère sont les premiers êtres influents dans sa vie. Éventuellement, lorsqu'il connaîtra d'autres modèles adultes, l'enfant pourra choisir celui qui lui convient le mieux. L'école offre ces modèles alternatifs adultes.

Cela dit, à l'école, au-delà des programmes, il y a les personnes. Leur façon d'être en tant qu'homme ou que femme et leur manière d'interagir avec les adultes et les enfants constitue une « intervention » très puissante, car elle est authentique et naturelle. Que nous pensions au personnel enseignant, au concierge, au secrétariat ou à la direction, chaque individu a une influence sur les jeunes, de par sa manière d'être et par l'exemple qu'il projette.

Parfois, on entend des adultes à l'école dire qu'ils ne peuvent pas intervenir auprès des enfants et des ados qui sont exposés à la violence subie par leur mère, parce qu'ils ne sont pas des travailleurs sociaux. Même s'ils ne le sont pas, ils demeurent des êtres humains dans la vie de ces jeunes. Et ça, c'est précieux!

ANNEXE 4 - Ressources : Enfants exposés à la violence subie par leur mère

Documents et livres :

Aide-enfants-témoins. 2007. *J'ai mal quand on fait mal à maman! Enfants exposés à la violence familiale envers leur mère. Guide d'accompagnement à l'intention du personnel des écoles élémentaires de langue française de l'Ontario.*

http://www.aide-enfants-temoins.info/vf_document.pdf

Baker, Linda, et Alison Cunningham. 2004. *Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de violence faite aux femmes.* London, Centre for Children & Families in the Justice System.

http://www.lfcc.on.ca/Pour_Aider_les_Enfants.pdf

Baker, Linda, et Alison Cunningham. 2005. *Apprendre à écouter. Apprendre à aider.* London, Centre for Children & Families in the Justice System.

<http://www.lfcc.on.ca/apprendre.pdf>

Bancroft, Lundy, et Jay G. Silverman. 2002. *The Batterer as Parent : Addressing the Impact of Domestic Violence on Family Dynamics.* Californie, Sage Publications.

Cunningham, Alison, et Linda Baker. 2007. *Petits yeux, petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent.* London, Centre for Children & Families in the Justice System.

http://www.lfcc.on.ca/petits_yeux_petites_oreilles.pdf

Dauvergne, Mia, et Holly Johnson. 2001. *Les enfants témoins de violence familiale.* Juristat. Centre canadien de la statistique juridique. Ottawa, Statistique Canada.

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/85-002-XIF/0060185-002-XIF.pdf>

Ouimette, Johanne. 2005. *La force de s'affranchir.* Montréal, Les Éditions de l'Homme.

Sudermann, Marlies, et Peter Jaffe. 1999. *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale. Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux.* Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille.

<http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/pdfs/children-exposed-f.pdf>

Programmes de groupe

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. *Les p'tits égaux — S'occuper de l'estime de soi et compétences des jeunes : Répertoire d'activités visant la promotion de conduites non sexistes entre garçons et filles de 5 à 8 ans.* Quinze activités d'une quinzaine de minutes chacune. 12 \$. Pour commander :

<http://www.santepub-mtl.gc.ca/jeunesse/petits/index.html>

Arseneau, Louise, Christiane Lampron, Renée Levaque, et France Paradis. 2005. *Activité de sensibilisation au vécu des enfants exposés à la violence conjugale.* Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

Programmes de groupe (suite)

Arseneau, Louise, Christiane Lampron, Rhéa Delisle, Marie-Claude Beaulieu et France Paradis. 2005. *L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale. Activité de formation*. Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

Arseneau, Louise, Christiane Lampron, René Levaque, et France Paradis. 2005. *La violence conjugale : activité de sensibilisation*. Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

Pour commander les trois documents ci-dessus, veuillez communiquer avec :

Madame Sylvie Bélanger
 Centre de documentation
 Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
 2400, d'Estimauville
 Québec (Québec) G1E 7G9
 tél. 418-666-7000 poste 217
s.belanger@ssss.gouv.qc.ca

Direction des questions féminines (Fredericton au Nouveau-Brunswick), traduction de Michele Paddon et Susan Loosely (Société d'aide à l'enfance de London and Middlesex en Ontario) : *Le Programme de groupes communautaires pour les enfants exposés à la violence faite aux femmes*

Rejoindre **Action ontarienne contre la violence faite aux femmes** pour une version électronique des documents : mdagenais@francofemmes.org

Centre ontarien de prévention des agressions (COPA). *Espace personnel*.
<http://infocopa.com/index.html>

Le programme **Espace personnel** vise à sensibiliser le personnel enseignant et les enfants à divers thèmes reliés à l'importance de nos émotions pour définir nos limites personnelles. Il favorise des échanges en salle de classe sur certains thèmes reliés à la violence conjugale faite aux femmes. Ce programme vise également à offrir aux enfants exposés à la violence subie par leur mère des renseignements, des habiletés et des outils qui les aideront à briser le cycle de la violence. Veuillez joindre le COPA pour devenir animatrice ou animateur ou pour connaître les personnes qui sont déjà formées dans votre région.

<http://infocopa.com/programmes/espace-personnel.html>

Demers, Ginette, Jessica Hein et Heather Holland. 2005. *Filles fantastiques, voix créatives pour le changement. Lignes directrices des ateliers filles fantastiques : Une approche artistique à la programmation des jeunes femmes*. Sudbury : Centre Victoria pour femmes.

Pour commander : info@centrevictoria.ca ou par téléphone : (705) 670-2517

Sites Web (et documents)

AIDE-ENFANTS-TÉMOINS <http://www.aide-enfants-temoins>

VIRAJ et PASSAJ <http://viraj.psy.ulaval.ca/>

Site pour les ados et les enseignants/animateurs

Sujets :

- Relations amoureuses des jeunes et contrôle abusif
- Violence sexuelle et harcèlement sexuel

VIRAJ : pour garçons et filles de 14-15 ans
<http://viraj.psy.ulaval.ca/HTML/frmAnimateur.html>

Lavoie, Francine, Lucie Vézina, Annie Gosselin, et Line Robitaille. *VIRAJ : Programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes*. Québec : Université Laval.

Billette, Véronique, Nancy Cooper, Annie Gosselin, Christiane Miville-Deschênes, Serge Rock Leclerc. *VIRAJ : Session de perfectionnement du personnel scolaire*. Québec.

PASSAJ : pour garçons et filles de 16-17 ans
<http://viraj.psy.ulaval.ca/HTML/frmAnimateur.html>

ÉGAL-ÉGALE <http://www.egal-egale.ca/fr/index.html>

Site pour enfants/ados, parents et professeurs

Activités sur le respect, l'égalité entre garçons et filles, et sur la façon d'établir de meilleures relations amicales

OÙ EST ZOÉ? www.metrac.org/replay
 Un jeu sur les relations

Ministère de la Justice du Canada
<http://www.justice.gc.ca/fra/pi/vf-fv/vfj-fvy/index.html>

Pour les jeunes de 10-12 ans et pour les 13 ans et plus. Pour trouver des renseignements sur la violence familiale, des ressources et la loi au Canada

Ressources connexes

Site Enfants avertis <http://.enfantsavertis.ca> et
CyberJulie <http://www.cyberjulie.ca> (pour jeunes de la 4^e année)

Pour parents et éducateurs

Enfants avertis est un programme d'éducation à la sécurité qui vise à renforcer la sécurité personnelle des enfants et à les protéger contre les risques d'exploitation sexuelle

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Le sac à dos - S'occuper de l'estime de soi et des compétences des jeunes. Faire face aux défis scolaires avec confiance...Oui, mais comment?

<http://www.santepub-mtl.qc.ca/jeunesse/contes/index.html>

Un programme qui outille les élèves de 12 à 14 ans afin qu'ils développent une saine perception d'eux-mêmes (capacités, estime de soi,...) et des habiletés sur les plans cognitif (connaissances, croyances,...), affectif (expression et contrôle des émotions...) et comportemental (respect, responsabilité...). 30 \$

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Contes sur moi – S'occuper de l'estime de soi et des compétences des jeunes : Programme de promotion des compétences sociales pour les enfants de 5 à 9 ans. Trousse complète (incluant une vidéo) : 150 \$. Les documents peuvent être achetés individuellement. Programme offert sur plusieurs années.

<http://www.santepub-mtl.qc.ca/jeunesse/contes/index.html>

- LA CONNAISSANCE ET L'ESTIME DE SOI;
- LA RECONNAISSANCE ET L'EXPRESSION DES SENTIMENTS;
- SENSIBILITÉ ENVERS LES AUTRES;
- LA GÉNÉROSITÉ ET L'ENTRAIDE;
- PROCESSUS DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES RELATIONNELS.

Site Campagne Voisin-es, ami-es et familles

<http://www.voisinsamisetfamilles.on.ca>

Pour les gens en général. Des présentations gratuites sont disponibles sur demande.

Sujets :

- Aider les femmes victimes de violence
- Comment parler aux hommes violents
- Planifier la sécurité
- Etc.

Ressources connexes (suite)

Site *Ça commence avec toi. Ça reste avec lui.*

<http://www.commenceaveceto.ca/accueil/>

Campagne pour les hommes, organisée par le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) en collaboration avec la Campagne du ruban blanc (CRB)

« Que tu sois père ou enseignant, animateur ou travailleur communautaire, tu peux contribuer à créer une société plus juste en valorisant, auprès des garçons, des relations saines et égalitaires avec les filles et les femmes. »

Vidéos

GUILLAUME, VANESSA ET LES AUTRES... 2006, 12 minutes

Vidéo réalisée par Lise Bonenfant. La violence conjugale dans deux familles nous est présentée par les voix de Guillaume et de Vanessa qui révèlent leur secret et partagent leurs réactions à la violence de leur père envers leur mère. Un guide d'animation accompagne la vidéo.

Disponible auprès de Vidéo Femmes (55 \$ pour le milieu communautaire/110 \$ pour le milieu institutionnel + taxes + frais de manutention)

<http://www.videofemmes.org/repertoire/film.asp?id=377>

Disponible également en s'adressant à :

Madame Sylvie Bélanger
Centre de documentation
Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
2400, d'Estimauville
Québec (Québec)
G1E 7G9
tél. 418-666-7000 poste 217
s_belanger@ssss.gouv.qc.ca

ENFANTILLAGE. 1990, 6 minutes : 19,95 \$

Vidéo sans paroles de l'Office national du film qui combine dessins et animation de marionnettes. Dans la tranquillité de sa chambre, un enfant dessine en chantonnant. De la pièce voisine, des voix s'élèvent signalant une dispute entre ses parents. Ce court métrage d'une intensité bouleversante illustre avec force les effets de la violence conjugale sur l'équilibre et la sensibilité d'un enfant.

<http://www.onf.ca/collection/films/fiche/?id=4856>

Vidéos (suite)

LE PRINCE HÉRITIER. 1988, 37 minutes

Vidéo de l'Office national du film sur les enfants exposés à la violence envers leur mère.

Même si cette vidéo a été réalisée il y a 20 ans, elle demeure pertinente dans sa présentation d'un drame puissant qui jette un regard sur la violence faite aux femmes, telle que perçue par les deux enfant/adolescent qui en sont témoins.

<http://www.nfb.ca/collection/films/fiche/?id=5008>

QUAND ÇA GRONDE DANS MA FAMILLE : TROUSSE DE SENSIBILISATION AU DÉPISTAGE DES ENFANTS TÉMOINS DE VIOLENCE CONJUGALE. 1997, 28 minutes.

Comment dépister une situation de violence conjugale? Faut-il intervenir? Si oui, comment et jusqu'à quel point? Ce sont les principales questions abordées dans ce document vidéo. On y entend des témoignages de mères ayant vécu de la violence et des commentaires d'intervenants auprès d'enfants témoins ou victimes. Ce document vidéo réalisé par l'Hôpital Rivière-des-Prairies est accompagné d'un guide d'intervention.

Quand ça gronde dans ma famille : 95 \$.

<http://www.hrdp.qc.ca/webconcepteur/web/hrdp/fr/cecom/nav/catalogue.html?page=showItem.jsp&idItem=102654>

Cette vidéo fait partie d'une série de trois vidéos au sujet de la violence conjugale : 180 \$

- Quand ça gronde dans ma famille
- De l'amour à la violence : trois femmes parlent
- Grossesse en mauvais termes : quand la violence brise le mythe de l'événement heureux

<http://www.hrdp.qc.ca/webconcepteur/web/hrdp/fr/cecom/nav/catalogue.html?page=showItem.jsp&idItem=102858>

AMOUR ASSASSIN. 1999, 19 minutes

Vidéo de l'Office national du film. Documentaire poignant de l'histoire tragique de Monica, une jeune femme de 19 ans, assassinée par son ancien ami. La mère de Monica s'exprime avec émotion tout au long du film, racontant avec courage l'histoire de la vie et de la mort tragique de sa fille. Elle décrit son sentiment de détresse de voir sa jeune fille violentée psychologiquement et financièrement, puis, plus tard, de découvrir que Monica avait aussi été agressée physiquement. Dans une discussion en parallèle, de jeunes gens dressent une liste des symptômes d'abus commis par un partenaire, des points de vue féminin et masculin. Le film *Amour assassin* aide à détecter les signes avant-coureurs des abus de toutes sortes commis par un conjoint, tout particulièrement chez les jeunes, ainsi que les conséquences psychologiques et physiques de ces abus. Le documentaire peut servir d'amorce à des discussions et des activités de groupe. En anglais avec sous-titres français.

www.onf.ca/collection/films/fiche/?id=51437

Vidéos (suite)***AGIR À L'ÉCOLE CONTRE LA VIOLENCE ET LE SEXISME. 1998, 41 minutes, 60 \$***

Ce document vidéo propose aux écoles primaires un certain nombre d'activités et de programmes visant à promouvoir des conduites pacifiques et égalitaires. Réalisé par l'Hôpital Rivière-des-Prairies, il est accompagné d'un guide d'intervention qui peut être acheté séparément (10 \$).

<http://www.hrdp.qc.ca/webconcepteur/web/hrdp/fr/cecom/nav/catalogue.html?page=showItem.jsp&idItem=102700>

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF)

Formation en ligne en matière de violence faite aux femmes

Parties	Modules
Partie I — Historique et fondements	1.1. Historique des Calacs et des maisons d'hébergement de l'Ontario français
	1.2. Le mouvement des femmes
	1.3. Oppression des femmes et de certains groupes de femmes
	1.4. Fondements de l'intervention féministe
Partie II — Agression à caractère sexuel	2.1. Agression à caractère sexuel chez les femmes
	2.2. Agression à caractère sexuel chez les enfants et les adolescentes
	2.3. Procédures judiciaires dans les cas d'agression à caractère sexuel
	2.4. Procédures médicales dans les cas d'agression à caractère sexuel
Partie III — Violence conjugale	3.1. Violence conjugale
	3.2. Violence conjugale chez les femmes immigrantes et réfugiées
	Module 3.3 : Intervention auprès des enfants, des adolescentes et des adolescents exposés à la violence conjugale
Partie IV — Intervention féministe	4.1. Concepts clés de l'intervention féministe
	4.2. Dimensions éthiques de la pratique féministe en matière de violence faite aux femmes
	4.3. Intervention en situation de crise
Partie V — Autres thèmes	5.1. Traumatisme secondaire
	5.2. Épuisement professionnel
	5.3. Supervision féministe de l'intervention
	5.4. Mesures de sécurité
	5.5. Évaluation de la qualité des services

Formation en ligne gratuite, récente et de grande qualité. Une inscription simple et rapide est exigée.

<http://ressources-violence.org/formation>

VOLET 7 - Des stratégies pour aider l'élève¹⁶

Oser briser le silence est un risque énorme que prend l'élève. Il est donc important de faire en sorte que l'expérience soit positive.

7.1 Choses à faire avec l'élève

Lorsqu'un élève confie qu'il y a de la chicane à la maison (les enfants ont tendance à utiliser le mot chicane plutôt que violence), il y a des pistes à suivre pour l'aider. La liste qui suit se veut un guide plutôt que des obligations, car chaque situation est unique et de plus, l'âge et la personnalité de l'élève doivent être pris en considération.

- Laisser l'élève parler à son rythme;
- Suivre le fil de son histoire;
- Reconnaître et valider ce qu'il ressent;
- Lui dire qu'il n'est pas responsable de ce qui se passe à la maison.

Les enfants ont tendance à se sentir responsables de la violence envers leur mère. Selon leur niveau de développement, les enfants font des associations qui ne sont pas toujours exactes. Parfois, la « chicane » commence alors qu'il est question du comportement de l'enfant à l'école. Parfois, elle peut être associée à un autre événement lié à son sujet. Ne comprenant pas que le père se trouve n'importe quelle excuse pour avoir recours à la violence et pour démontrer sa supériorité (voir le volet 3), l'enfant s'attribue la responsabilité de la violence faite à sa mère. Il est donc important de lui dire qu'il n'en est pas ainsi.

- Parler à l'élève de sécurité

On ne doit jamais rater l'occasion de parler de sécurité, peu importe ce qu'on choisira de faire par la suite (référence au Service à l'élève, signalement à la Société d'aide à l'enfance, etc.). Le volet 8 se consacre entièrement à ce sujet.

- Offrir des ressources à l'élève

Par exemple, la ligne d'écoute et le site Web de *Jeunesse, J'écoute* (1-800-668-6868; www.jeunessejecoute.ca) sont disponibles en tout temps.

- Expliquer vos obligations légales à l'élève

Si vous devez faire un signalement à la Société d'aide à l'enfance, toujours selon la situation et l'âge de l'élève, expliquez-lui ce que vous devez faire et pourquoi.

16. Inspiré d'AOcVF, 2008, module 3.3 *Intervention auprès des enfants et des adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, p.29 www.ressources-violence.org/formation

- Tenir l'élève au courant de vos démarches pour l'aider
- S'assurer, s'il existe une ordonnance de non-contact, que le bureau de direction en a une copie en main et qu'on respecte le fait que l'élève ne doit pas quitter l'établissement avec l'agresseur
- Aider l'élève à reprendre le contrôle de sa vie personnelle

L'enfant ressent beaucoup d'impuissance face à ce qui se passe à la maison. Il est donc très bénéfique de l'aider à sentir qu'il y a des aspects dans sa vie sur lesquels il a du contrôle. Vous pourriez, par exemple, lui offrir des choix en classe.

- Réaliser que certaines activités peuvent rendre l'élève très inconfortable

Sans toutefois identifier ou materner l'élève, lors de situations particulières (p. ex., la présence de la police dans l'école, une présentation au sujet de l'alcool ou de la violence, ou même lorsqu'un autre enfant pleure ou crie), soyez alerte à ses réactions possibles afin de lui offrir un accompagnement discret et particulier pour répondre à ses besoins.

7.2 Choses à ne pas faire avec l'élève

- Faire des promesses impossibles

On ne peut pas dire à l'élève qu'on ne parlera pas de la situation ou qu'elle ne se reproduira plus, car cela risque d'être faux.

- Critiquer la mère ou l'agresseur

Ne pas oublier que l'enfant n'a qu'un seul père et qu'une seule mère et que malgré leur façon d'agir, ses parents sont importants pour lui. De plus, les enfants et les jeunes qui vivent une situation familiale où la mère est violentée sont en mode de survie. Ils deviennent très vigilants et sensibles à leur environnement. Votre ton de voix et votre non verbal pourraient trahir ce que vous essayez de cacher.

- Briser sa confidentialité (sauf par obligation légale) et ne pas considérer le lien de confiance

Il ne faut pas que l'enfant sente que « toute l'école » connaît sa situation maintenant qu'il vous en a parlé. C'est difficile pour l'élève de briser son secret familial. S'il vous a parlé, c'est parce qu'il vous fait confiance.

- Banaliser et minimiser

Parfois, devant son propre sentiment d'impuissance, l'adulte pourrait être porté à dire à l'élève que la situation n'est pas si pire ni si grave qu'elle le semble et que ça va passer, etc. Au contraire, nous savons qu'une escalade se produit dans les situations de violence faite aux femmes. (voir le volet 3).

- Tenter d'augmenter son seuil de tolérance face à la violence

Il serait tentant de penser que l'élève exagère et que cet élève est trop sensible à son environnement. Patienter et tolérer ne changera rien à sa situation. Devant une telle réaction, l'élève pourrait penser que l'adulte n'y comprend rien. Sans compter que cette réaction pourrait le mettre en danger.

- Mettre en péril sa sécurité ou celle de sa mère

En voulant venir en aide à l'élève et sa mère, on pourrait entre autres penser faire parvenir des documents au sujet de la violence conjugale à la mère, par l'entremise de l'enfant. Attention! Si l'agresseur est encore dans la famille, cette façon de faire pourrait être très dangereuse.

- Considérer la violence comme un problème individuel et privé

La violence faite aux femmes est un problème social causé par le déséquilibre de pouvoir entre les hommes et les femmes dans notre société. Dans la famille et le couple, l'agresseur fait le choix d'utiliser la violence. Attribuer cette violence à du stress, par exemple, ne ferait qu'accentuer le seuil de tolérance de l'enfant, son sentiment de responsabilité s'il croit que la violence se produit à cause de lui et son sentiment d'impuissance devant la situation étant donné que même lorsque le stress sera moindre, la dynamique de violence sera tout aussi présente. (Voir le volet 3 et le volet 1).

- L'empêcher de vivre sa vie d'enfant et d'apprendre à prendre ses responsabilités

Prendre l'élève sous son aile ne lui serait pas utile. Il a besoin de vivre sa vie d'enfant et l'école est parfois le seul endroit où il peut le faire. Les étapes de développement sont importantes pour son apprentissage personnel et scolaire, notamment pour apprendre la notion de responsabilisation. Cela dit, lui offrir des alternatives pour lui permettre de réussir à l'école (p. ex., pour faire ses devoirs) serait de démontrer une compréhension de sa situation. Mais si l'élève désobéit, comme le font certains autres élèves, il doit apprendre qu'il y a des conséquences à ses actions et comprendre la portée des choix qu'il fait.

- Se poser en expert

Les situations de violence faite aux femmes sont des situations complexes. Il ne faut pas hésiter à avoir recours aux spécialistes dans ce domaine pour vous accompagner, pour travailler avec vous (p. ex., faire une présentation à l'école) ou pour faire appel à leurs services. Pour trouver les services en français de votre région qui sont spécialisés en aide aux femmes violentées et à leurs enfants (incluant les ados), consultez le site Web d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), dans la rubrique Services aux femmes <http://francofemmes.org/aocvf> ou composez en tout temps le numéro de téléphone gratuit de la ligne Femaide 1-877-336-2433 ou ATS 1-866-860-7082.

7.3 Rencontre avec la mère, s'il y a lieu

S'il s'avère nécessaire d'avoir une rencontre avec les parents ou avec la mère, il est conseillé de parler des comportements de l'élève qui dérangent plutôt que de parler de ce qui a été mentionné lors de l'échange. Chercher la collaboration et éviter de blâmer peut aider à cerner les causes du problème et à trouver des solutions.

Une rencontre seule avec la mère pourrait devenir une bonne occasion de lui parler de sécurité et des ressources qui peuvent lui venir en aide (p. ex., la ligne de soutien Femaide disponible en tout temps au 1-877-336-2433 ou ATS pour malentendantes 1-866-860-7082). Pour plus d'information, voir le volet 8 en matière de sécurité.

7.4 Signaler une situation de violence à la Société d'aide à l'enfance (SAE)

Selon la situation, il peut s'avérer nécessaire de signaler une situation de violence à la Société d'aide à l'enfance de votre région. À l'annexe 5 de ce volet, vous trouverez l'extrait de la loi pour vous aider à décider si un signalement est requis ou non.

Dès que vous avez des motifs raisonnables de croire qu'un enfant, âgé de moins de 16 ans, est en besoin de protection, vous devez signaler à la Société d'aide à l'enfance de votre région. C'est la personne qui reçoit l'information qui doit le faire et par la suite, on doit rapporter toute nouvelle information.

Faire un signalement ou non exige toujours une décision de la part de l'adulte qui reçoit les confidences. Cette décision ne doit pas être prise à la légère, car signaler pour des riens peut briser la relation avec l'enfant et sa famille. D'un autre côté, les enfants et les jeunes ont besoin des adultes pour leur venir en aide. Passer à côté d'une telle occasion pourrait être désastreux et même fatal. Connaître la loi et suivre son intuition sont les outils les plus importants dans la prise de décision. Et, il peut aussi être utile de consulter une autre personne pour avoir son avis.

7.5 La confiance que l'élève vous porte

Vivre dans une famille où la mère est violentée signifie avoir honte, avoir peur et devoir garder le secret. Lorsqu'un élève ose en parler, c'est qu'il a une très grande confiance en son confident. Il s'agit peut-être d'un premier aveu et la réaction de l'adulte s'avèrera très importante. Peu importe la suite des événements, essayez le plus possible de préserver ce lien de confiance capital. N'oubliez pas que l'adulte ne doit pas avoir toutes les réponses. Le fait d'être écouté et compris veut dire beaucoup pour l'enfant.

Par la suite, demeurer à l'écoute de cet élève, même si la famille est séparée ou qu'elle vit en maison d'hébergement, lui fera comprendre qu'il est important pour cet adulte. C'est ainsi ce que représente être un modèle positif pour l'élève.

ANNEXE 5 - Article 72 de la *loi sur les services à l'enfance et à la famille* traitant du devoir de faire rapport

Devoir de déclarer le besoin de protection

72. (1) Malgré les dispositions de toute autre loi, la personne, notamment celle qui exerce des fonctions professionnelles ou officielles en ce qui concerne des enfants, qui a des motifs raisonnables de soupçonner l'une ou l'autre des situations suivantes, fait part sans délai à une société de ses soupçons ainsi que des renseignements sur lesquels ils sont fondés :

- 1.** Un enfant a subi des maux physiques infligés par la personne qui en est responsable ou, selon le cas :
 - i. causés par le défaut de cette personne de lui fournir des soins, de subvenir à ses besoins, de le surveiller ou de le protéger convenablement, ou résultant de ce défaut;
 - ii. causés par la négligence habituelle de cette personne pour ce qui est de lui fournir des soins, de subvenir à ses besoins, de le surveiller ou de le protéger, ou résultant de cette négligence.

- 2.** Un enfant risque vraisemblablement de subir des maux physiques infligés par la personne qui en est responsable ou, selon le cas :
 - i. causés par le défaut de cette personne de lui fournir des soins, de subvenir à ses besoins, de le surveiller ou de le protéger convenablement, ou résultant de ce défaut;
 - ii. causés par la négligence habituelle de cette personne pour ce qui est de lui fournir des soins, de subvenir à ses besoins, de le surveiller ou de le protéger, ou résultant de cette négligence.

- 3.** Un enfant a subi une atteinte aux mœurs ou a été exploité sexuellement par la personne qui en est responsable ou par une autre personne et la personne qui en est responsable sait ou devrait savoir qu'il existe des dangers d'atteinte aux mœurs ou d'exploitation sexuelle et elle ne protège pas l'enfant.

- 4.** Un enfant risque vraisemblablement de subir une atteinte aux mœurs ou d'être exploité sexuellement dans les circonstances mentionnées à la disposition 3.

5. Un enfant a besoin d'un traitement médical en vue de guérir, de prévenir ou de soulager des maux physiques ou sa douleur, et son père ou sa mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas le traitement, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement, ou n'est pas disponible pour ce faire.

6. Un enfant a subi des maux affectifs qui se traduisent par, selon le cas :
 - i. un grave sentiment d'angoisse;
 - ii. un état dépressif grave;
 - iii. un fort repliement sur soi;
 - iv. un comportement autodestructeur ou agressif marqué;
 - v. un important retard dans son développement;

et il existe des motifs raisonnables de croire que les maux affectifs que l'enfant a subis résultent des actes, du défaut d'agir ou de la négligence habituelle de son père ou de sa mère ou de la personne qui en est responsable.

7. Un enfant a subi les maux affectifs visés à la sous-disposition i, ii, iii, iv ou v de la disposition 6 et son père ou sa mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas des services ou un traitement afin de remédier à ces maux ou de les soulager, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement ou ces services, ou n'est pas disponible pour ce faire.

8. Un enfant risque vraisemblablement de subir les maux affectifs visés à la sous-disposition i, ii, iii, iv ou v de la disposition 6 résultant des actes, du défaut d'agir ou de la négligence habituelle de son père ou de sa mère ou de la personne qui en est responsable.

9. Un enfant risque vraisemblablement de subir les maux affectifs visés à la sous-disposition i, ii, iii, iv ou v de la disposition 6 et son père ou sa mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas des services ou un traitement afin de prévenir ces maux, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement ou ces services, ou n'est pas disponible pour ce faire.

10. L'état mental ou affectif ou le trouble de développement d'un enfant risque, s'il n'y est pas remédié, de porter gravement atteinte à son développement, et son père ou sa mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas un traitement afin de remédier à cet état ou ce trouble ou de le soulager, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement, ou n'est pas disponible pour ce faire.

11. Un enfant a été abandonné ou son père ou sa mère est décédé ou ne peut pas exercer ses droits de garde sur lui et n'a pas pris de mesures suffisantes relativement à sa garde et aux soins à lui fournir ou un enfant est placé dans un établissement et son père ou sa mère refuse d'en assumer à nouveau la garde et de lui fournir des soins, n'est pas en mesure de le faire ou n'est pas disposé à le faire.

12. Un enfant a moins de 12 ans et a tué ou gravement blessé une autre personne ou a causé des dommages importants aux biens d'une autre personne et doit subir un traitement ou recevoir des services pour empêcher la répétition de ces actes, et son père ou sa mère ou la personne qui en est responsable ne fournit pas ce traitement ou ces services, refuse ou n'est pas en mesure de donner son consentement à ce traitement ou ces services, ou n'est pas disponible pour ce faire.

13. Un enfant a moins de 12 ans et a, à plusieurs reprises, blessé une autre personne ou causé une perte ou des dommages aux biens d'une autre personne, avec l'encouragement de la personne qui en est responsable ou en raison du défaut ou de l'incapacité de cette personne de surveiller l'enfant convenablement.

Devoir constant de faire rapport

[\(2\)](#) La personne qui a d'autres motifs raisonnables de soupçonner l'une ou l'autre des situations mentionnées au paragraphe 1 fait de nouveaux rapports aux termes du paragraphe 1, même si elle a fait rapport auparavant au sujet du même enfant.

Rapport direct

[\(3\)](#) La personne qui a le devoir de faire rapport d'une situation aux termes du paragraphe 1 ou 2 le fait directement à la société et ne doit pas compter sur une autre personne pour le faire en son nom. 1999, chap. 2, par. 22 (1).

Infraction

[\(4\)](#) Est coupable d'une infraction toute personne visée au paragraphe 5 si :

- a) d'une part, elle contrevient au paragraphe 1 ou 2 en ne rapportant pas un soupçon;
- b) d'autre part, les renseignements sur lesquels son soupçon est fondé ont été obtenus au cours de l'exercice de sa profession ou de ses fonctions officielles. 1999, chap. 2, par. 22 (2).

Idem

[\(5\)](#) Le paragraphe 4 s'applique à quiconque exerce des fonctions professionnelles ou officielles en ce qui concerne des enfants, notamment :

- a) un professionnel de la santé, y compris un médecin, une infirmière ou un infirmier, un dentiste, un pharmacien et un psychologue;
- b) un enseignant, un directeur d'école, un travailleur social, un conseiller familial, un prêtre, un rabbin, un membre du clergé, un exploitant ou un employé d'une garderie, et un travailleur pour la jeunesse et les loisirs;
- c) un agent de la paix et un coroner;
- d) un avocat;
- e) un fournisseur de services et son employé.

Idem

[\(6\)](#) La définition qui suit s'applique à l'alinéa 5-b.

« travailleur pour la jeunesse et les loisirs » ne s'entend pas d'un bénévole.

Idem

[\(6.1\)](#) L'administrateur, le dirigeant ou l'employé d'une personne morale qui autorise ou permet la commission de l'infraction prévue au paragraphe 4 par un employé de la personne morale ou y participe est coupable d'une infraction.

Idem

[\(6.2\)](#) La personne qui est déclarée coupable de l'infraction prévue au paragraphe 4 ou 6.1 est passible d'une amende d'au plus 1 000 \$. 1999, chap. 2, par. 22 (3).

Le présent article l'emporte

[\(7\)](#) Le présent article s'applique même si les renseignements déclarés sont confidentiels ou privilégiés. Est irrecevable l'action intentée contre l'auteur du rapport qui agit conformément au présent article, sauf s'il agit dans l'intention de nuire ou sans motif raisonnable de soupçonner cet état de choses. L.R.O. 1990, chap. C.11, par. 72 (7); 1999, chap. 2, par. 22 (4).

Exception : secret professionnel de l'avocat

[\(8\)](#) Le présent article ne porte pas atteinte au secret professionnel qui lie l'avocat à son client. L.R.O. 1990, chap. C.11, par. 72 (8).

VOLET 8 - La sécurité : un élément primordial

Dans les situations de violence conjugale ou familiale, la sécurité est l'élément primordial. Puisqu'on n'a jamais la certitude qu'il y aura une prochaine occasion pour en discuter, il est important de ne pas rater une opportunité.

8.1 La sécurité de l'enfant

Les enfants préfèrent habituellement le mot « chicane » au mot « violence ». Par conséquent, lorsqu'un élève mentionne de la « chicane » à la maison, il est important de ne pas rater l'occasion de parler de sécurité. Pour ce faire, il n'est pas obligatoire de savoir si vraiment il y a de la violence à la maison ou si ce ne sont que des « chicanes » comme on en retrouve à l'occasion dans une famille ou un couple. Si l'élève en parle, c'est que ça le dérange.

On aborde la sécurité, peu importe ce qui se produira par la suite (p. ex., référer au Service à l'élève ou faire un signalement à la Société d'aide à l'enfance). Mieux vaut que l'élève en entende parler deux fois qu'aucune.

Il est important aussi d'adapter le discours et les idées à la situation particulière et à l'âge de l'élève. Si les questions viennent naturellement, l'élève sentira qu'on s'occupe de lui et qu'on comprend sa situation.

Comme ils sont dans un mode de survie, les enfants et les jeunes ont déjà des astuces en matière de sécurité. La meilleure façon de traiter du sujet est donc de lui demander ce qu'il fait lorsqu'il y a de la « chicane » à la maison. Ensuite, l'adulte peut lui présenter des idées, qui seront en fait des suggestions et non des prescriptions.

Voici des points à discuter avec l'élève :

- Ne pas s'interposer entre les adultes

Certains enfants ou ados voudront défendre leur mère et se retrouveront au milieu de la « chicane », ce qui pourrait leur occasionner des blessures.

- À quel(s) endroit(s) l'enfant peut-il se rendre, à la maison ou ailleurs, pour être en sécurité?

Si sa réponse comporte un endroit sécuritaire, ne pas juger son choix. Un placard peut très bien faire l'affaire, malgré le fait qu'il soit sûrement inconfortable de s'y cacher.

- Durant l'épisode, que peut-il faire pour se sentir mieux?

Le jeune pourrait écouter de la musique à l'aide d'écouteurs, jouer, dessiner, utiliser l'ordinateur, etc.

- Saurait-il faire un appel? À qui? Le 911¹⁷? À partir de quel téléphone?
- A-t-il une personne de confiance à qui parler?

Lui donner les coordonnées de Jeunesse, J'écoute (1-800-668-6868 www.jeunessejecoute.ca).

8.2 La sécurité de la mère

Le rôle de l'école n'est pas d'intervenir à la maison. Or, il arrive que le personnel scolaire ait une rencontre avec la mère, ce qui peut servir de moment propice pour lui parler seule.

Si on soupçonne qu'elle est victime de violence conjugale ou si elle en fait allusion, voici des suggestions pour savoir comment procéder :

- Lui parler de sécurité

Selon la situation, elle pourrait se sentir comprise si vous démontrez de l'intérêt pour son bien-être.

- Lui donner le numéro de téléphone de Femaide (ligne d'écoute gratuite pour femmes francophones victimes de violence : 1-877-336-2433 ou ATS pour malentendantes 1-866-860-7082). Elle sera libre de prendre ce numéro en note d'une manière qu'elle jugera sécuritaire.
- Lui parler des ressources communautaires qui pourraient lui venir en aide et soutenir ses enfants, dont la maison d'hébergement et d'autres services spécialisés en violence faite aux femmes.
- Si elle possède des ordonnances de non-contact, lui rappeler qu'il est important que l'école en ait une copie afin de la faire respecter au besoin.
- Respecter son choix

Elle est celle qui connaît le mieux sa situation et elle est la mieux placée pour prendre des décisions.

17. Ne pas oublier que certaines régions n'ont pas accès au service 911. Il faut donc signaler le 0 ou le numéro du poste de police local.

8.3 Les initiatives de l'établissement scolaire

L'école est un organisme social important de par le nombre de jeunes et d'adultes qui y transitent. Par le fait même, elle est un outil de changement social et d'aide aux familles. De simples initiatives peuvent avoir un impact considérable sur les gens. Voici quelques idées à considérer en termes de sécurité.

- Afficher le numéro de Femaide à la réception de l'école, là où les mères viennent chercher les enfants.
- Afficher le numéro de Femaide dans le salon du personnel, pour les femmes du personnel scolaire qui pourraient en avoir besoin.
- En début d'année scolaire, faire parvenir à *toutes* les familles une liste de ressources communautaires qui sont disponibles dans la région. Dans le contexte de ces organismes, inclure une liste des services communautaires spécialisés en violence faite aux femmes et à leurs enfants et ados.

8.4 Pour plus d'information

Maison Interlude House : www.maisoninterludehouse.ca On y retrouve d'autres idées au sujet de la sécurité (rubrique Ressources) et sur la façon de procéder pour effacer nos traces lorsqu'on navigue sur le Web.

Shelternet : www.shelternet.ca Site où on trouve de l'information au sujet de la sécurité pour les femmes et les enfants, ainsi que la liste complète des maisons d'hébergement au Canada.

VOLET 9 - La diversité culturelle

Chaque élève et membre du personnel scolaire est important. C'est la composition de ce groupe en entier qui donne le ton à l'environnement scolaire. L'inclusion est donc de mise.

9.1 *Quelle place la diversité culturelle a-t-elle à l'école?*

L'école est le reflet de sa communauté. Par conséquent, on y retrouve une diversité plus ou moins grande chez le personnel et les élèves qui la fréquentent. Pour un milieu scolaire harmonieux, il est impératif de reconnaître et de respecter la spécificité de chaque élève en fonction de son âge, de sa classe sociale, de sa race, de ses croyances religieuses, de sa culture, de ses capacités, de son orientation sexuelle, etc.

Valoriser la diversité signifie connaître et comprendre l'autre. Cette différence que chacun et chacune apporte est une valeur ajoutée au milieu scolaire. Lors d'activités spéciales, il est important de favoriser l'inclusion de tous les élèves. On peut organiser des activités qui, à tour de rôle, permettront aux élèves de faire de nouvelles découvertes (p. ex., un mets peu connu de la majorité, une danse, etc.).

Une autre façon d'endosser la diversité est de ne pas tolérer la discrimination sous aucune forme. Il est important d'intervenir rapidement afin de démontrer qu'elle ne sera pas tolérée dans le milieu scolaire.

Toutefois, on ne peut accepter la différence que lorsqu'on fait face à nos propres préjugés, qui bien souvent, sont le résultat de la peur de l'inconnu.

9.2 *Existe-t-il des différences culturelles en ce qui a trait à la violence faite aux femmes?*

La violence faite aux femmes se retrouve dans toutes les cultures où les hommes ont plus de pouvoir que les femmes. Elle est évidemment inacceptable, peu importe la culture. Même dans les pays où la violence faite aux femmes n'est pas criminalisée, il y a des instances qui condamnent ce comportement.

Toutefois, la culture (et la religion quelle qu'elle soit) est trop souvent utilisée comme prétexte par les hommes violents pour mieux contrôler et agresser leur conjointe (voir le volet 3). Une personne de souche qui ne connaît pas bien la dynamique de violence faite aux femmes pourrait penser que c'est un aspect culturel et qu'on ne doit pas intervenir. Or, aucune femme, peu importe sa culture, n'aime être violentée. La violence faite aux femmes est une problématique sociale, non une spécificité culturelle. Les femmes et les enfants, peu importe leur culture, en souffrent.

ANNEXE 6 - Intervention adaptée à la diversité culturelle¹⁸

Comme chaque enfant est unique, les besoins des enfants exposés à la violence subie par leur mère sont diversifiés. Il faut donc offrir et donner des services qui répondent à la diversité des besoins. Nous abordons ici la diversité culturelle, mais nous devons également nous préoccuper de répondre aux besoins des enfants qui vivent avec un handicap, qui ont des croyances religieuses différentes de la majorité, etc. Les études démontrent que la réaction des enfants face à la violence subie par leur mère ainsi que leurs besoins peuvent varier et être influencés par leurs antécédents culturels¹⁹.

Ceci souligne l'importance d'adapter les services et les méthodes d'intervention en conséquence. À titre d'exemple, pensons à une famille africaine ayant récemment immigré au Canada pour échapper à la guerre dans son pays d'origine. Cette situation peut exiger de tenir compte du contexte politique et culturel lors de l'intervention.

Il est recommandé de tenir compte des normes culturelles dans l'organisation d'activités qui exigent la participation des enfants et le partage de leurs sentiments. Par exemple, dans certaines cultures, il est très mal vu d'exprimer ses sentiments en public. En revanche, il serait inacceptable de tolérer des normes culturelles qui préconiseraient l'utilisation de la violence pour régler des conflits ou qui iraient carrément à l'encontre des dispositions légales et des valeurs largement acceptées au Canada, comme l'égalité entre les femmes et les hommes.

3.1. Comment valoriser la diversité culturelle

La capacité de valoriser la diversité et les différences culturelles est un élément important du travail de l'intervenante auprès des enfants²⁰.

L'intervenante peut ainsi :

1. Reconnaître et respecter la spécificité et la dignité de chaque individu en fonction de l'âge, de la classe sociale, de la race, de la culture, de l'orientation sexuelle, des croyances spirituelles et des capacités de la personne;
2. Se souvenir qu'elle est dans une situation de pouvoir face aux enfants et à leur mère et que ces derniers sont dans une situation de vulnérabilité;
3. S'éduquer pour mieux comprendre l'oppression des femmes et des enfants dans toute leur diversité;
4. Pratiquer l'empathie et l'écoute active;
5. Adapter ses interventions en fonction des particularités culturelles et autres caractéristiques de l'enfant;
6. Reconnaître ses propres préjugés, y faire face et ne pas généraliser;
7. Mettre en place des politiques et des stratégies d'intervention qui favorisent l'inclusion;
8. Intervenir rapidement suite à des incidents où il y a eu de la discrimination ou une perception de discrimination.

L'intervention doit être adaptée non seulement aux besoins des enfants et à leur vécu, mais aussi aux particularités culturelles de la famille.

18. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), 2008, Module 3.3 *Intervention auprès des enfants, des adolescentes et des adolescents exposés à la violence conjugale*, p. 34-35. www.ressources-violence.org/formation

19. Graham-Bermann et Halabu, 2004, p. 73.

20. Ellis, 2002, p. 16.

VOLET 10 - Témoignage

Être exposé à la violence subie par la mère crée un milieu familial dans lequel il existe des normes très précises. Les enfants et les adolescents vivent dans le secret. La honte les envahit, car ils réalisent que leur famille est différente. Le mode « protection » est leur quotidien, et prend différents visages.

À l'école, le personnel n'est pas obligé d'être des experts en violence faite aux femmes pour leur venir en aide. Il n'est pas nécessaire non plus d'absolument parler de la violence et de leur vie familiale pour soutenir ces élèves. Les valoriser et les aider à développer leurs forces est « une intervention » qui leur procurera des apprentissages précieux.

Dans ce dernier volet, une femme qui était une enfant exposée à la violence subie par sa mère, offre des conseils au personnel scolaire et livre un message d'espoir.



FEMAIDE (pour femmes victimes de violence)
1-877-336-2433 ATS: 1-866-860-7082
www.briserlesilence.ca

JEUNESSE J'ÉCOUTE
1-800-668-6868
www.jeunessejecoute.ca